

CITÉ ÉDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP

POSTE MAIL
Distributeur agréé - Caries Post-Édition
Édition de publication canadienne
Contrat de vente no 0535880

VOL. 11 NO 2 MARS/AVRIL 1996



RÉFÉRENDUM D'ACCRÉDITATION

Un «oui» sans équivoque : 97%

Sciences infirmières : milieu clinique

Le certificat reste ouvert

Juré : un devoir souvent pénible

VOUS AVEZ DES DROITS!

L'enseignement que vous recevez n'est pas conforme au plan de cours?

Vous estimez avoir été victime d'une évaluation injuste?

Vous êtes en butte aux tracasseries administratives de l'Université?

L'AGEEFEP peut vous aider.



Vous consultez l'AGEEFEP à la suite de votre exclusion d'un programme : On vous réadmet.

Vous abandonnez un cours pour cause de maladie. Vous ne consultez pas l'AGEEFEP : Vous perdez votre remboursement.

Vous consultez l'AGEEFEP pour vos équivalences : On vous reconnaît six crédits.

Vous consultez l'AGEEFEP au sujet du comportement inadéquat d'un professeur-e : La situation est corrigée.

Vous consultez l'AGEEFEP sur les règlements universitaires : Vous connaissez vos droits.

Votre local de cours est inadéquat. Vous n'en avez pas informé l'AGEEFEP : À l'examen final, vous êtes encore là.



Vous demandez une équivalence. Vous n'avez pas consulté l'AGEEFEP : Vous essayez un refus.

**VOUS AVEZ DES DROITS, REVENDIQUEZ-LES!
COMPOSEZ LE 842-3678**

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP). Elle est généralement publiée trois fois par année, en septembre, janvier et mars.

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

**Direction artistique,
 graphisme et mise en pages**

Signal création publicitaire

Administrateur

Denis Sylvain

Collaborateurs et collaboratrices

René Bouchard, Réjean Bussière, Martial Denis, Claire Harvey, Christine Larose

Révision

Services d'édition Guy Connolly

Impression

Imprimeries L'éclaireur

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat de vente no 0535680

Les auteur-e-s des articles publiés dans *Cité éducative* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction. Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Denis Sylvain, secrétaire général

Lise Audet, vice-présidente
 aux affaires académiques

Ange Langlois, vice-président à l'organisation
 et à la vie associative

Laurent Spiriti, vice-président
 aux Services aux étudiants

Secrétariat

Louise Daigneault



Adresse postale :

C.P. 6128,
 Succ. Centre-ville
 Montréal (Québec)
 H3C 3J7

Tél. : (514) 842-3678

La grande faucheuse sabrera 45 \$ millions dans le budget de l'U. de M. 4

Éditorial 6
Pourquoi l'AGEEFEP existe-t-elle?

Entrevue avec Jacques B. Gélinas, sociologue : Plaidoyer pour l'autofinancement du tiers monde 8

Cotiser 1 \$ et participer à Quartier libre : les membres décideront par référendum. 11

L'Hôtel-Dieu de Montréal, un hôpital jumeau d'une ville 12

Juré : un devoir de citoyen souvent pénible 16

Créer son emploi, un travail de longue haleine 18

Des retrouvailles pour le 10^e anniversaire de l'AGEEFEP 20

L'exclusion scolaire ou la démocratie menacée 22

Le certificat «Sciences infirmières : milieu clinique» demeure ouvert. 24

Peu de chômage chez les diplômé-e-s de la FEP 25

Une victoire sans équivoque au référendum d'accréditation de l'AGEEFEP 26

Une faible persévérance à la FEP? Le mythe se dégonfle. 27

Des témoignages d'amitié envers l'AGEEFEP 28

Les congressistes tiennent mordicus à La Brunante. 30

Convention collective : les chargé-e-s de cours et l'Université aux antipodes 32

L'AGEEFEP soumet une proposition de réforme des SAE 34

L'AGEEFEP en bref 36

RÉDUCTION DE PERSONNEL, ABANDON DE COURS ET DE PROGRAMMES



La grande faucheuse coupera 45 millions à l'U. de M.

Claude Garon

La grande faucheuse budgétaire sabrera 45 millions de dollars dans les dépenses de l'Université de Montréal d'ici la fin de 1997-1998, dont 17 millions dans l'année en cours. Lorsqu'elle aura fait son œuvre, 525 postes de personnel non enseignant (6 millions), 190 postes de professeur-e-s (13,5 millions) et 25 % des charges de cours au premier cycle (1,5 million) auront disparu. La grande faucheuse élaguera aussi la banque de cours et de programmes, et elle procédera à une coupe sélective d'activités jugées plus éloignées de la mission fondamentale de l'établissement. Cela suffira-t-il à équilibrer le budget? Dans le même temps, l'Université projette d'augmenter de 937 le nombre de ses étudiant-e-s équivalents à temps complet (12 crédits), une mesure que d'aucuns considèrent irréaliste dans le contexte de décroissance de l'effectif étudiant au cours des dernières années.

Intitulé *L'établissement de balises, d'objectifs et de cibles stratégiques en vue d'une transformation des activités académiques*, le document qui trace ce plan d'action a été dévoilé le 30 octobre dernier. Il a été mis au point par le rectorat ainsi que les doyens et vice-doyens des facultés.

IL Y EN A POUR TOUT LE MONDE

Chaque groupe trouvera sans doute à redire à propos de cette politique, qui n'est pas entièrement nouvelle, mais qui

marque un durcissement d'orientations déjà connues. Ainsi, 40 postes de professeur-e-s ont déjà été abolis pour l'année en cours et 150 autres s'ajoutent au cours des deux prochaines années; au total, c'est donc 12 % du corps professoral qui sera amputé, essentiellement par des mises à la retraite anticipées. L'Université fermera même des programmes d'études jugés moins performants ou moins pertinents, mais, au moment d'écrire ces lignes, en décembre, on ignorait lesquels.

Les chargé-e-s de cours, eux, savaient déjà que 1 200 charges de cours de premier cycle étaient vouées à la disparition; le nombre a été porté à 1 500. Dans ce secteur, les seuls bénéficiaires sont les étudiant-e-s des cycles supérieurs : la proportion de charges de cours qui leur est réservée passera de 7 à 15 %.

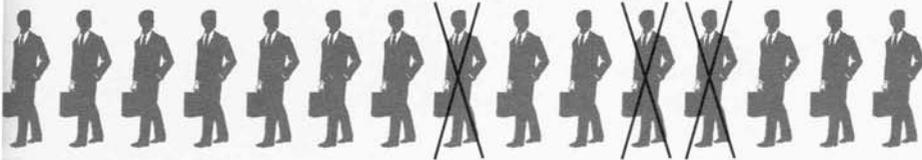
Chez le personnel non enseignant (PNE) — les cadres entrent dans cette catégorie —, l'Université avait déjà annoncé l'abolition de 375 postes dans les facultés et les services; 125 autres viendront s'y ajouter. Au terme de l'opération, le corps des PNE aura diminué de 21 %. Les données divulguées ne permettent cependant pas de savoir le nombre de cadres qui seront touchés. La question importe, car l'un des reproches que font les partenaires de la communauté universitaire tient au fait que l'établissement est «sur-administré», et que les programmes de compression budgétaire ont en général pour caractéristique d'épargner les cadres.

AUGMENTER LA CLIENTÈLE ET LA PERSÉVÉRANCE

Toutes ces mesures finiront aussi par toucher les étudiant-e-s d'une façon

ou d'une autre, bien qu'il soit difficile à ce moment-ci de savoir comment et jusqu'à quel point. Notons en premier lieu que l'Université a fixé à 27 500 étudiants équivalents à temps complet (EETC) la «taille institutionnelle optimale» de la clientèle étudiante, soit 21 791 au premier cycle et 5 227 aux cycles supérieurs. Comme nous l'avons noté antérieurement, l'atteinte de cet objectif suppose une hausse de 937 EETC, ce qui semble *a priori* ambitieux compte tenu de la baisse généralisée de clientèle dans les universités québécoises au cours des dernières années, de l'élimination de programmes et de la pression à la hausse qui risque de s'exercer sur les droits de scolarité en raison de la réforme Axworthy et des difficultés financières de l'État québécois.

Pour atteindre l'objectif, chaque faculté est enjointe de mener des «actions précises et ciblées [...] en vue de stabiliser et d'élargir le bassin de recrutement, les demandes d'admission et les inscriptions». L'Université entend également agir sur la déperdition de la clientèle en portant à 80 % le taux de rétention de ses étudiant-e-s. Quand on sait que ces taux se chiffrent respectivement à 65 % au baccalauréat, 71 % à la maîtrise et 68 % au doctorat, l'objectif est à tout le moins ambitieux, à moins que l'établissement dispose d'une baguette magique dont nous ignorons l'existence! Tout au plus annonce-t-on un plan de soutien financier aux étudiants comportant notamment une campagne de souscription de 60 millions de dollars dont les intérêts seraient versés en bourses. Ce n'est pas précisé comme tel dans le document, mais il semble évident que cette mesure touchera principalement les étudiant-e-s des cycles supérieurs. Notons aussi que



l'Université entend réduire la durée des études à deux ans à la maîtrise et à quatre ou cinq ans au doctorat; les moyens d'y parvenir ne sont cependant pas indiqués.

Globalement, en dépit du fait que l'élimination de cours et de programmes entraînera un redéploiement de l'effectif enseignant, la logique élémentaire nous dit que l'augmentation de la clientèle — pour peu qu'elle se réalise — conjuguée à la diminution du nombre de professeur-e-s et de chargé-e-s de cours entraînera une augmentation du nombre d'étudiant-e-s par classe et une diminution de l'encadrement. Certains services — on ignore également lesquels — diminueront ou seront tout simplement abolis du fait de l'élimination de 525 postes de personnel non enseignant.

Le portrait de la situation n'est par ailleurs pas tout à fait complet. L'ensemble des mesures annoncées à ce jour représentent en effet une somme de 40 millions. Il reste donc à récupérer cinq millions.

LA COALITION RUE DANS LES BRANCARDS

La Coalition des associations et syndicats de l'U. de M. (CASUM), dont l'AGEEFEP fait partie, a réagi vivement au plan budgétaire de la direction. Entre autres, la Coalition se demande comment l'Université peut espérer augmenter et retenir sa clientèle en diminuant l'offre de cours et de programmes ainsi que l'encadrement, ou en rognant sur l'entretien des édifices et la propreté des classes, toutes choses qui résulteront inévitablement de la réduction du nombre d'employé-e-s.

La CASUM constate également qu'encore une fois la direction de l'établissement a concocté son plan en vase clos, sans véritable consultation des partenaires de la communauté universitaire que sont les associations étudiantes et les syndicats

d'employé-e-s. Pire, estime-t-elle, au lieu de se joindre aux autres partenaires sociaux pour défendre l'importance des universités dans la société, l'Université applique servilement des restrictions budgétaires avant même qu'elles n'aient été confirmées officiellement. Cela fait dire à la Coalition : «Malheureusement, la direction de l'Université a décidé, il y a bien longtemps, de ne pas assumer le leadership qui devrait être le sien. Elle se contente plutôt de revendiquer des hausses de droits de scolarité pour pallier ses problèmes de financement et de passer le chapeau auprès des entreprises pour qu'elles daignent contribuer à la mission de l'Université. Elle applique également un programme de coupures qui défie sa propre mission sans pourtant faire l'examen de conscience nécessaire concernant les ressources affectées à la fonction "direction" de l'Université et à la construction de nouveaux bâtiments.»

À propos de la «sur-administration», la CASUM rappelle que le nombre de cadres a augmenté de 36 % entre 1972 et 1993 alors que le nombre d'employé-e-s de soutien a diminué de 8 %. Les employé-e-s d'entretien ont été particulièrement touchés, eux dont l'effectif a diminué de 36 % en deux décennies. Cela a fait en sorte que, à la fin de l'année 1992-1993, l'on comptait un cadre pour cinq employé-e-s d'entretien ou de soutien.

Enfin, notant qu'au moment où l'on procède à une réduction draconienne du personnel et qu'on assiste à une diminution de la clientèle, les nouveaux pavillons poussent comme des champignons sur le campus, la Coalition s'interroge sur les priorités de l'Université et des gouvernements, ce qui lui fait dire : «Il y a des mystères insondables dans la gestion de notre établissement...»

LA REPRÉSENTATIVITÉ DU PATRONAT AU QUÉBEC :

mise au point

Dans son numéro de septembre dernier, la revue *Cité éducative* publiait un article ayant pour titre *Diane Bellemare : pour une politique de plein emploi*. Cet article faisait suite à une entrevue que j'ai accordée à Gilles Trudeau à l'automne 1994, soit près d'un an avant sa publication.

Dans cet article, on me prête des déclarations relatives au patronat et, plus particulièrement, au Conseil du patronat du Québec et à son président, M. Ghislain Dufour. Ces déclarations ne rendent pas justice à l'essentiel de mes propos et, conséquemment, elle ne traduisent aucunement mon opinion. C'est pourquoi j'ai tenu à faire cette mise au point.

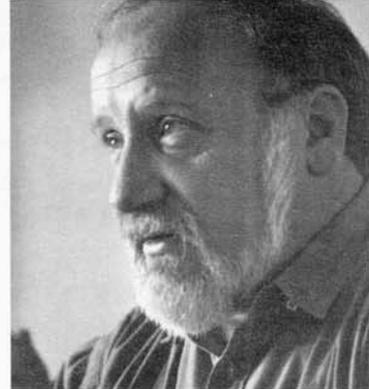
Je ne doute pas que le président du Conseil du patronat représente ses membres et reflète leur opinion. Mon point de vue était que les associations patronales au Québec, contrairement à certaines associations patronales européennes, ne peuvent contracter pour leurs membres sans en avoir reçu de mandats clairs, et que la procédure pour obtenir de tels mandats n'est pas définie de façon aussi formelle que dans certains pays européens.

Je suis convaincue que l'exercice de la concertation, qui connaît un essor sans précédent au Québec, notamment dans le contexte de l'adoption d'une politique active du marché du travail, amènera le patronat québécois à consolider davantage son organisation, comme c'est le cas dans des pays comme la Norvège ou l'Autriche.

La présidente-directrice générale de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre,

Diane Bellemare

Pourquoi l'AGEEFEP existe-t-elle?



NDLR : Le texte reproduit ci-dessous reprend, avec des modifications mineures, le discours que M. Robert Martin a prononcé à l'ouverture du sixième congrès biennal de l'AGEEFEP, tenu les 18 et 19 novembre derniers.

Le sixième congrès biennal s'est tenu, presque jour pour jour, 10 ans après le congrès de fondation de l'AGEEFEP. Voilà sans doute une occasion de réfléchir sur le chemin parcouru au cours de cette décennie et sur les défis qu'il nous reste à relever.

Cette réflexion, nous pourrions l'amorcer par la question suivante : pourquoi l'AGEEFEP existe-t-elle? Le mémoire que nous avons présenté en octobre à la Commission des États généraux sur l'éducation débutait par une citation d'un livre de M. Jean-Paul Lefebvre, un pionnier de l'éducation des adultes au Québec. Le propos de M. Lefebvre résume avec justesse notre raison d'être. Il dit ceci : «Vis-à-vis de l'éducation, les adultes en sont encore, comme groupe, à la situation où se trouvaient les femmes il y a 30 ans, les handicapés il y a 20 ans ou les travailleurs il y a 100 ans. Ils ne sont pas conscients du fait que les systèmes d'éducation existent aussi pour eux. C'est là une carence grave. D'autant que l'intervention des consommateurs semble essentielle non seulement pour faire connaître les droits des adultes à l'éducation, mais aussi, et peut-être surtout, pour préciser les réformes et les adaptations que devront connaître nos réseaux de formation si l'on veut que ces droits aient une application concrète.»

Ce court extrait évoque deux idées fondamentales : malgré la présence massive des adultes dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités, l'éducation permanente demeure marginalisée. Pour qu'il n'en soit plus ainsi, pour qu'il y ait des réformes et des adaptations, l'intervention des adultes dans le

système d'éducation est essentielle. Voilà justement ce que fait l'AGEEFEP depuis 10 ans : elle revendique le caractère distinct, le caractère particulier de l'éducation permanente.

Dans les premières années d'existence de l'Association, nos revendications ont principalement visé à prendre notre place, à être présents dans toutes les instances de la Faculté et de l'Université où la communauté étudiante est représentée. Dans notre vocabulaire, c'est ce que nous appelons la représentativité. Le référendum tenu cet automne constitue l'ultime phase de cette bataille. Légalement, nous sommes maintenant autorisés à réclamer un siège au Conseil de l'Université, la plus haute instance décisionnelle de l'établissement. C'est là qu'on vote les budgets et qu'on définit les grandes orientations de l'Université. Depuis toujours, le Conseil de l'Université délibère à huis clos, et les procès-verbaux des réunions ne sont pas publics. En y siégeant, nous aurons accès à une précieuse information, dont nous sommes présentement privés.

Globalement, même s'il nous a fallu beaucoup de temps pour y arriver, nous sommes donc autorisés à affirmer que nous avons gagné la bataille de la représentativité.

Ce n'est pas notre seul succès. Au début des années quatre-vingt-dix, alors que nous étions membres de la Fédération étudiante universitaire du Québec, c'est l'AGEEFEP qui a persuadé le mouvement étudiant de réclamer des amendements à la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*. L'Assemblée nationale y a consenti, si bien que la loi

reconnaît maintenant trois catégories étudiantes dans les universités : le 1^{er} cycle, les études supérieures et l'éducation permanente. C'est d'ailleurs aussi pour profiter pleinement de ces nouvelles dispositions, qui consacrent le caractère distinct de l'éducation permanente, que nous avons tenu notre récent référendum.

Il y a quelques mois à peine, le gouvernement a également fait voter la *Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, qui oblige dorénavant les dirigeants des universités québécoises à rendre compte de leur gestion devant l'Assemblée nationale. Entre autres mesures, la loi 95 force les dirigeants des universités à rendre publics leurs salaires et avantages financiers divers. C'est l'AGEEFEP qui a été directement à l'origine de cette initiative en recourant à la loi d'accès à l'information. Cette bataille a duré deux ans et a été fortement médiatisée.

Cette affaire, incidemment, a beaucoup contribué à faire connaître l'Association. Aujourd'hui, dans le monde de l'éducation, on sait très bien qui est l'AGEEFEP, et notre influence s'est forcément accrue. Cet atout sera précieux au cours des prochaines années, au moment où il semble possible de réaliser des percées significatives dans des dossiers qui sont au cœur même d'un véritable régime d'éducation permanente.

On parle ici de mettre un terme définitif au doute injustifié sur la valeur des certificats destinés aux adultes, d'assurer un financement plus équitable des programmes d'éducation permanente et d'accorder des diplômes plus conformes à la nature des études effectuées, en l'occurrence les baccalauréats avec appellation. On parle aussi, bien sûr, de reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels, de services aux étudiants mieux

adaptés aux besoins d'une clientèle adulte et, plus généralement, d'introduction de modèles andragogiques. On parle enfin du droit de tous les adultes, qu'ils soient inscrits à des activités créditées ou non créditées, d'être représentés par une association étudiante. Quelques-uns de ces points nécessitent des précisions.

La reconnaissance des acquis, d'abord. Permettez-moi encore une fois de recourir à une citation, qui se lit comme suit : «La reconnaissance des acquis est l'un des principaux piliers d'un système de formation continue. C'est elle qui assure la continuité du processus éducatif puisqu'elle rend effective les trois qualités reconnues plus haut aux compétences, aux qualifications et aux connaissances acquises : la transférabilité, la visibilité et la portabilité. C'est elle qui permet cet aller-retour des connaissances nouvelles aux connaissances antérieures. La reconnaissance des acquis scolaires et expérimentiels est essentielle au décloisonnement des démarches de formation, des programmes d'études et des formations elles-mêmes.»

L'AGEEFEP aurait fort bien pu écrire cela, mais ce n'est pas elle qui l'a fait. Cette citation est plutôt extraite d'un document de consultation que nous a transmis récemment la Commission de l'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'éducation. Cette consultation aboutira ultérieurement à la production d'un avis au ministre de l'Éducation.

Nous suivons évidemment la chose de très près, car nous avons engagé plus de 40 000 \$ au cours des deux dernières années dans une poursuite judiciaire qui touche directement à la question des équivalences de cours. Cette cause oppose un groupe d'anciens étudiants et étudiantes du Certificat en droit de la FEP et l'Université du Québec à Montréal. Nous n'avons pas fait cela en vain. Tout récemment, la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec a confirmé la pertinence et la légitimité des doutes que nous entretenons à l'égard des politiques actuelles d'équivalences de cours. Nous avons aussi de bonnes raisons de croire que le ministère de l'Éducation partage cette préoccupation. Il faudra sans doute plusieurs années avant qu'en découlent des mesures concrètes, mais il y a au moins

admission que le système actuel d'équivalences est inadéquat.

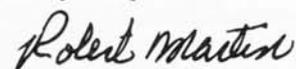
Cet automne, après des années de pression de l'AGEEFEP, la Faculté de l'éducation permanente a par ailleurs entrebâillé la porte de la reconnaissance des acquis expérimentiels. L'expérience pilote durera deux ans et elle porte sur deux programmes : Gériologie et Publicité. La Faculté a cependant reçu des demandes du programme de Traduction et elle a accepté de les traiter. Le projet est certes timide, mais il nous faut composer avec le conservatisme des universités. Entre autres choses, c'est uniquement pour le temps de l'expérience pilote que nous pouvons accepter les modalités financières de la reconnaissance des acquis. En plus de payer les droits de scolarité des cours qui leur sont reconnus, les requérants doivent en effet verser 100 \$ pour le traitement de leur demande. En cas de refus, une somme de 50 \$ leur est remboursée. En vertu même du principe d'économie de temps et d'argent, qui constitue la base de la reconnaissance des acquis, ou bien on fait payer aux gens leurs droits de scolarité ou bien le coût de traitement du dossier, mais certainement pas les deux. Pour que la reconnaissance des acquis expérimentiels ait une véritable portée, il est absolument nécessaire qu'elle s'applique un jour dans toutes les universités et toutes les facultés, et qu'elle soit financée adéquatement. C'est ce point de vue que nous avons défendu dans le mémoire à la Commission des États généraux sur l'éducation.

Ces temps-ci, nous croisons à nouveau le fer avec l'Université de Montréal devant les tribunaux. Cette fois, il s'agit ni plus ni moins de savoir si les personnes inscrites à des activités éducatives non créditées de la Faculté de l'éducation permanente sont des étudiants et des étudiantes au sens de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*. Dans cette affaire, nous défendons évidemment la portée de notre accréditation, mais aussi le principe du droit d'association, du droit d'une personne d'être représentée. Ce droit est d'autant plus important que les universités sont totalement soustraites à la *Loi de la protection du consommateur*. Il nous semble aussi anormal que tout un secteur d'activité des universités publiques, le

secteur de la formation non créditée, se développe loin de tout regard critique, comme c'est le cas présentement.

La plupart des questions que nous venons d'évoquer nous rappellent par ailleurs que, dans son histoire, l'AGEEFEP n'a pas limité son action au campus de l'Université de Montréal et qu'elle a joué un rôle national. C'était inévitable, car les politiques d'éducation permanente relèvent pour l'essentiel de l'État québécois. C'est pourquoi nous avons consacré beaucoup de temps, d'énergie et d'argent, au cours des cinq dernières années, pour créer et faire grandir la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP). Celle-ci a démarré lentement, elle demeure fragile, mais elle accueillera bientôt de nouveaux membres. Lorsque la Fédération aura atteint une masse critique de membres, elles deviendra un interlocuteur incontournable en éducation permanente. Nous aurons grand besoin de cette force, car il est évident que l'éducation postsecondaire fera aussi partie des choix budgétaires douloureux que sera amené à faire le gouvernement du Québec. La Fédération sera alors amenée à jouer un rôle capital dans la défense de notre droit à l'éducation.

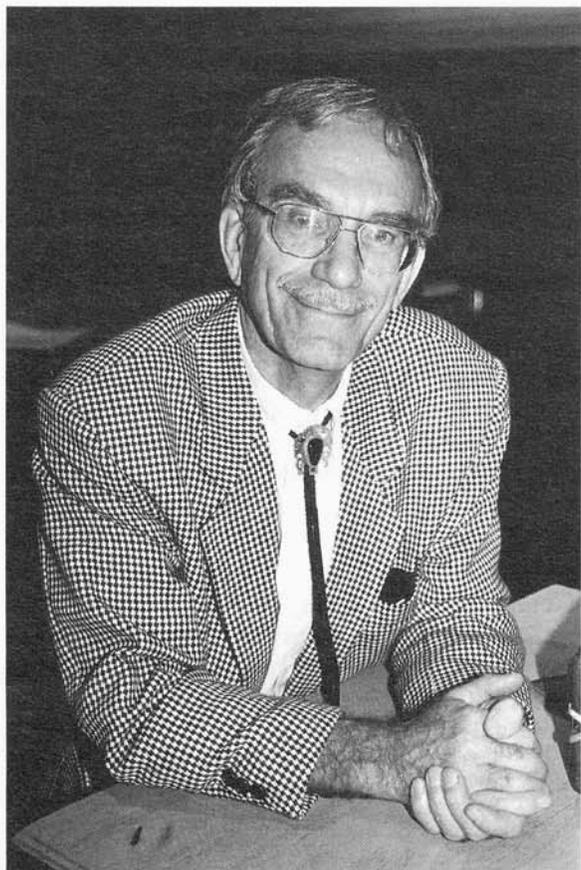
En dépit de la sombre perspective qui se dessine en regard du financement des universités et, par conséquent, des droits de scolarité, nous avons tout de même quelques raisons d'espérer des progrès significatifs dans l'édification d'un véritable régime d'éducation permanente. Les États généraux sur l'éducation sont loin d'être terminés. La consultation au cours de laquelle nous avons soumis notre mémoire n'en est que la première phase, et nous serons appelés à intervenir à de nombreuses reprises au cours de la prochaine année. Nous n'ignorons pas qu'un certain nombre d'observateurs sceptiques doutent de la capacité des États généraux à déboucher sur de véritables réformes. À l'AGEEFEP, nous préférons croire qu'un tel exercice crée une dynamique de changement. À nous de contribuer à ce que cette dynamique soit vivace.



Le président,
Robert Martin

JACQUES B. GÉLINAS, sociologue **Plaidoyer pour l'autofinancement du tiers monde**

Martial Denis



Quel bilan faut-il tracer de 50 ans d'aide au développement? Chiffres à l'appui, le sociologue Jacques B. Gélinas dresse un constat d'échec retentissant dans son ouvrage *Et si le tiers monde s'autofinançait*. En 1973, la dette du tiers monde s'élevait à 110 milliards de dollars alors qu'elle atteint 2 000 milliards 22 ans plus tard. Une dette irremboursable, éternelle, qui fait sombrer les 127 pays sous-développés dans la dépendance chronique et l'impuissance technologique et financière. Malgré les efforts soutenus de 5 000 organismes non gouvernementaux (ONG) à l'échelle internationale et l'aide annuelle des 25 pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), qui se chiffre depuis 1990 à environ 70 milliards de dollars, pas un seul pays du tiers monde ne s'est sorti du sous-développement. Échec aussi de l'aide alimentaire : selon les statistiques du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), près de un milliard de personnes souffrent de la faim dans le tiers monde et, de ce nombre, sept millions d'enfants meurent de malnutrition chaque année. Prenant le contrepied du modèle de développement à crédit, le sociologue propose de mobiliser l'épargne formelle et informelle, gérée par des associa-

tions populaires et des réseaux d'organismes mutualistes. Il croit que la gestion de cette ressource souvent négligée peut conduire les pays du tiers monde à l'autodéveloppement et leur faciliter l'apprentissage des règles de la démocratie. Jacques B. Gélinas a travaillé comme coopérant en Amérique latine pendant plus de 10 ans et a collaboré avec Paulo Freire au Chili et Ivan Illich au Mexique. Titulaire d'une maîtrise en sociologie de l'éducation, il a enseigné la sociologie du développement à l'Institut de coopération internationale de l'Université d'Ottawa.

Cité éducative : Quelles sont les origines de l'aide au développement?

Jacques B. Gélinas : Le président Truman, dans son discours inaugural de janvier 1949, marque le coup d'envoi de l'aide au développement. Il lance un appel à la mobilisation de tous les pays

industrialisés en faveur des régions qu'il déclare sous-développées. Cette campagne prend l'allure d'une croisade, la plus grande croisade de tous les temps. S'érigeant en modèle de développement, les États-Unis fixent comme objectif le rattrapage, pour les pays sous-développés,

du niveau de production et de consommation des pays industrialisés. Dès lors, la course au développement s'engage et se traduit par l'établissement de programmes d'aide qui consistent en un transfert massif de capitaux et de technologies vers les pays sous-développés. Toutefois,

cette vision du monde s'est manifestée à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale au moment où les pays européens, affaiblis par la guerre, se voient forcés de rompre les liens avec leurs colonies d'outre-mer. C'est la fin des empires coloniaux. Les États-Unis s'imposent alors comme le seul pays capable de proposer un nouvel ordre économique mondial et d'en assumer le leadership. Ils fondent ce nouvel ordre sur le principe absolu du libre-échange et du libre accès aux matières premières partout dans le monde. C'est dans ce cadre que l'idéologie de l'aide extérieure librement consentie remplace l'ordre colonial.

C.É. : Vous dressez dans votre ouvrage *Et si le tiers monde s'autofinçait* un constat d'échec au sujet de l'aide au développement. Sur quoi repose ce constat?

J.G. Sur les faits. Aucun pays sous-développé n'est sorti du sous-développement depuis 50 ans, soit depuis la mise en œuvre des programmes de développement. Seuls trois ou quatre pays peuvent être considérés comme des pays en voie de développement : la Chine, Singapour, Hong Kong et la Corée du Sud. Ensuite, l'aide au développement a non seulement provoqué l'endettement des pays du tiers monde, mais les a aussi conduits à une situation de dépendance technologique, financière et alimentaire. Enfin, les programmes d'aide extérieure ont engendré une nouvelle classe sociale, l'«aidocratie», formée d'élites branchées sur les flux financiers extérieurs et qui, en quelques années, accumulent des fortunes colossales à même l'aide internationale. Le président de la Côte d'Ivoire, Houphouët-Boigny, est mort milliardaire après avoir fait ériger en plein désert une cathédrale au coût de 200 millions de dollars. L'ancien président des Philippines, Ferdinand Marcos, a laissé à ses héritiers une fortune de 10 milliards de dollars alors que la dette de son pays s'élève à 30 milliards. La famille Duvalier, qui s'est maintenue au pouvoir en Haïti pendant 30 ans grâce à l'aide internationale, jouit d'une fortune évaluée à plusieurs centaines de millions de dollars et mène une vie paisible dans une somptueuse villa du sud de la France.

C.É. : Quelles sont les causes du surendettement des pays sous-développés?

J.G. : L'offre de crédit systématique faite aux pays sous-développés par l'entremise des programmes d'aide bilatéraux et multilatéraux est la cause première du surendettement. On a assisté à un véritable démarchage qui a eu pour effet d'ancrer l'idéologie du développement à crédit dans la mentalité des dirigeants des pays du tiers monde. Vers les années soixante, les banques disposent d'un surplus énorme de liquidités. À la recherche d'emprunteurs, elles sollicitent les dirigeants des pays du tiers monde. La Banque mondiale, par exemple, a des spécialistes dans le monde entier dont la fonction consiste à prêter de 20 à 25 milliards de dollars chaque année. À la suite du premier choc pétrolier, les pays du tiers monde font face à une offre de crédit illimitée. La surabondance des pétrodollars et des eurodollars les incite à s'engager sur la voie du crédit facile. Ainsi se répand à l'échelle mondiale une véritable culture de l'endettement. Impossible d'y résister sous peine de passer pour des gestionnaires attardés dans une culture paysanne. S'ajoute à cela la volonté des gouvernements occidentaux d'appuyer leurs entreprises en ouvrant, sous le couvert de la coopération, les voies du commerce vers les pays sous-développés. Promouvoir les exportations vers le tiers monde devient le mot d'ordre puisque les marchés du monde industrialisé ne peuvent absorber tous les biens et services qu'ils produisent. Enfin, les programmes d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI), qui servent à adapter les économies du tiers monde aux exigences du marché mondial, sont souvent mis en œuvre grâce à des prêts de la Banque mondiale et des banques commerciales des pays industrialisés.

C.É. : Quelles sont les conséquences?

J.G. : Le surendettement a de graves répercussions sur l'économie des pays sous-développés. Les plus importantes ont trait à la dépendance financière et technologique ainsi qu'au délaissement de l'agriculture vivrière au profit des cultures d'exportation. Pour payer les dettes, il faut exporter toujours plus de café, de cacao, de coton, etc. D'autres conséquences touchent la dégradation de l'environnement, la contraction des dépenses sociales, la migration de réfugiés vers les

pays riches et la multiplication des conflits armés. Enfin, les détournements de fonds créent un enrichissement facile qui ouvre la voie à des activités criminelles, notamment à l'intensification du trafic de la drogue.

C.É. : Si les pays sous-développés doivent dégager des sommes substantielles pour rembourser leurs dettes, comment peuvent-ils financer leur développement?

J.G. : Il faut dire que l'un des effets les plus pervers du recours facile aux capitaux étrangers est de minimiser le rôle de l'épargne intérieure dans le «décollage économique». Les dirigeants des pays du tiers monde n'ont pas jugé utile d'établir une politique de mobilisation de l'épargne nationale. Ils ont plutôt mis en place des systèmes bancaires destinés à gérer les fonds généreux provenant de la coopération internationale. Les courtiers de l'aide internationale ont trouvé plus rentable de recourir aux marges de crédit des banques étrangères, ce qui leur a permis d'amasser des fortunes colossales en manipulant ces fonds. Ainsi, faute d'encouragement et de structures financières adéquates, l'épargne est demeurée dans les pays sous-développés une source négligée et sous-estimée de capitalisation. Toutefois, il faut souligner les initiatives de certaines collectivités déterminées à assurer leur développement avec leurs propres épargnes et ressources. Par exemple, les citoyens du Burkina Faso ont mis sur pied, sans le concours de l'État, tout un réseau de caisses populaires. Ce nouveau pouvoir économique leur permet de mieux se faire entendre.

C.É. : Quels sont les principaux organismes d'aide au développement et comment voyez-vous leur rôle?

J.B. : Il existe une grande famille d'organismes multilatéraux rattachés à l'ONU. Les plus importants sont l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'Orga-

nisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI). Ces organismes spécialisés forment le fer de lance de l'industrie de l'aide au développement. En 1944, les États-Unis convoquent les Alliés à Bretton Woods et fondent le triumvirat FMI, GATT et BIRD afin de redéfinir les règles du jeu monétaire et commercial. Se donnant comme vocation de restructurer les économies des pays sous-développés, le FMI, qui devait être le pilier du système monétaire international, est devenu le pilier du système de l'endettement. Ce rôle lui a été confirmé par le G7 qui s'est tenu à Halifax en juin 1995. Quant à la Banque mondiale (BIRD), elle est la plus imposante des institutions financières internationales. Elle compte 154 membres, 7 100 employés, 15 édifices à Washington, son siège social, et possède des bureaux dans 65 pays. Sa mission : financer le développement en prêtant de l'argent comme toutes les banques avec un maximum de profit. Depuis 1991, le total des prêts consentis annuellement au tiers monde par la Banque oscille entre 20 et 24 milliards de dollars. L'institutionnalisation de l'aide donne aussi lieu à la création, dans les années soixante, de grandes agences nationales dont la puissante United States Agency for International Development (USAID) et l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Force est de constater que tous ces organismes, malgré l'ampleur des moyens mis à leur disposition, n'ont pas répondu aux attentes et aux aspirations qu'ils avaient suscitées. La stratégie du transfert massif des capitaux et des technologies a fait fausse route. Par ailleurs, les organismes non gouvernementaux (ONG), qui exercent un pouvoir d'influence restreint, peuvent plus facilement soutenir le développement local. Ils disposent d'une certaine latitude qu'ils prennent ou ne prennent pas selon les cas. Cela dit, je souscris à l'aide au développement dans la mesure où elle appuie ou renforce l'autodéveloppement, défini comme un processus d'accumulation de ressources technologiques, humaines et financières. C'est pourquoi l'aide publique au développement reste très difficile à justifier parce qu'elle encourage la paresse technologique des pays sous-développés.

C.É. : Qu'est-ce que l'économie informelle? Quelle est l'importance de ce secteur dans le développement du tiers monde?

J.G. : Le secteur informel constitue la face cachée de l'économie du tiers monde. Il englobe toutes les activités économiques qui ne sont pas comptabilisées par l'État ou qui échappent à son contrôle. Ce secteur se développe à grande vitesse dans le commerce, les petits métiers, l'artisanat et l'agriculture traditionnelle vivrière. L'économie informelle a pris beaucoup d'ampleur parce que l'État s'est montré incapable de répondre aux besoins des populations du tiers monde. Les gens se sont organisés en marge du système en recyclant par exemple des produits qu'ils vendent dans les rues ou en construisant autour des villes leurs propres logements avec des matériaux de fortune. À Lima, au Pérou, les pobladores ont bâti 50 % des logements selon le mode informel. Cela représente une somme de huit milliards de dollars. On estime que 60 % de l'économie du tiers monde relève du secteur informel. C'est une véritable rébellion contre le statu quo. Loin de se résorber, ce système se montre de plus en plus créateur et pourrait bien être le terreau d'une nouvelle économie.

C.É. : Vous affirmez que le développement fondé sur l'épargne est la voie pouvant conduire les pays sous-développés vers une croissance harmonieuse.

J.G. : En effet, l'épargne intérieure joue un rôle indispensable dans le développement. La mise en valeur de l'épargne vise avant tout l'autoréalisation individuelle et collective, inscrite dans la nature humaine. Seule l'épargne permet l'accumulation d'un capital physique et technologique. De plus, l'établissement d'un réseau de capitaux domestiques peut créer un rempart contre les contraintes et les soubresauts des marchés internationaux : inflation importée, spéculation sur les taux de change, etc. Grâce au développement autofinancé par l'épargne intérieure, les collectivités peuvent échapper à la paresse technologique encouragée par l'investissement étranger. Enfin, l'investissement et la gestion communautaire de l'épargne forment les

futurs gens d'affaires, les futurs dirigeants et dirigeantes du pays. Ce sont d'excellents instruments de démocratie économique et politique.

C.É. : Que peuvent faire les pays industrialisés pour aider le tiers monde?

J.G. : Il ne s'agit pas de donner plus mais de prendre moins. Comment prendre moins? Premièrement, en introduisant dans le commerce international des principes de justice afin de freiner la détérioration des conditions d'échange entre les pays démunis et les pays riches. Deuxièmement, en édictant un code de conduite qui régleme le transfert de capitaux du tiers monde vers les pays riches ainsi que le paiement de redevances aux pays développés pour les transferts technologiques. Enfin, tout le monde sait que l'aide militaire constitue un frein au développement des pays du tiers monde et qu'elle se traduit par l'exportation de matériel de guerre et de savoir-faire que ces pays paient très cher.

C.É. : Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, peut-on envisager l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial?

J. G. : En 1974, après la crise du pétrole, les pays du tiers monde ont fait front commun et réclamé l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial. Les pays développés, soucieux de préserver leur position dominante, n'ont pas souscrit à cette proposition, et l'initiative a échoué. Il n'y a plus eu de tentative depuis ce temps. Toutefois, des personnalités influentes prennent maintenant le relais. Par exemple, le chancelier Helmut Kohl plaide pour la création d'un Conseil mondial de l'environnement destiné à protéger le patrimoine de l'humanité. Un groupe d'intellectuels, formé entre autres de Daniel Latouche et Riccardo Petrella, a publié *Limites à la compétitivité*, ouvrage soulignant l'urgence de réglementer la compétitivité à l'échelle mondiale. De nombreux regroupements, qui s'organisent en marge des États, misent sur le renforcement de la société civile et appellent un nouvel ordre socio-économique. Leur influence peut être déterminante sur les cercles de décideurs.

PARTICIPATION DE L'AGEEFEP AU JOURNAL QUARTIER LIBRE

Les membres décideront par référendum

Dans la dernière semaine de février, les membres de l'AGEEFEP qui étudient sur le campus de l'Université de Montréal seront invités à participer à un nouveau référendum, cette fois pour décider s'ils acceptent de payer une cotisation supplémentaire de 1 \$ par trimestre, ce qui permettrait à l'Association de participer à *Quartier libre*, le seul journal étudiant qui dessert l'ensemble de la communauté universitaire de l'U. de M.

Débatu et approuvé par le congrès biennal tenu en novembre dernier, ce projet s'inscrit dans la volonté de l'AGEEFEP d'informer plus fréquemment ses membres des dossiers d'éducation permanente, d'être plus présente dans la communauté, de se donner la possibilité d'intervenir rapidement dans l'actualité universitaire, somme toute d'assumer plus efficacement son rôle d'association accréditée, un droit dont elle est la seule à bénéficier avec la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM).

CITÉ ÉDUCATIVE NE SUFFIT PLUS

Depuis sa fondation, en novembre 1985, on sait que l'AGEEFEP publie la revue *Cité éducative*, qui a toujours constitué son principal véhicule d'information. Peu importe le verdict référendaire, *Cité éducative* est là pour rester, mais le fait est que la hausse spectaculaire du coût du papier a obligé l'Association à réduire à deux le nombre de numéros publiés chaque année, comparativement à trois ou quatre dans les années antérieures. Le tirage a également été ramené de 20 000 à 12 000 exemplaires, si bien que la revue n'est plus distribuée dans des présentoirs sur le campus, ce qui diminue évidemment le rayonnement de l'Association.

Cité éducative reviendrait-elle à sa fréquence de publication antérieure, un objectif auquel l'Association n'a pas renoncé, sa périodicité demeurerait relativement faible et ne lui permettrait pas d'intervenir dans les nombreux événements ponctuels qui surviennent à l'U. de M. et qui commandent une réaction rapide de l'Association.

QUARTIER LIBRE

Cette contrainte n'existe pas avec *Quartier libre*, un journal de format tabloïd publié généralement toutes les deux semaines, sauf en début de trimestre, où il est hebdomadaire.

Né de la déroute de *Continuum*, un journal qu'a publié pendant plusieurs années la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, *Quartier libre* est géré par une corporation sans but lucratif indépendante des associations étudiantes. Malgré des moyens financiers très modestes, ce média est incontestablement le plus présent dans la communauté universitaire, et il est fréquent que ses textes soient repris par des médias nationaux. La participation financière de l'AGEEFEP contribuerait évidemment à la consolidation d'une presse étudiante indépendante sur le campus.

Même si la direction de *Quartier libre* est entièrement responsable de l'orientation du média et de sa politique éditoriale, les associations étudiantes peuvent y participer étroitement moyennant une contribution financière, c'est-à-dire une cotisation de leurs membres. C'est ce que fait la FAECUM, qui verse une somme de 1 \$ par membre par trimestre. En retour, la Fédération dispose d'espace dans chaque numéro, qu'elle utilise selon son bon vouloir; elle siège également au conseil d'administration. Advenant que ses membres donnent leur aval à la cotisation de 1 \$, l'AGEEFEP

jouirait évidemment de droits similaires. Elle bénéficierait aussi de tarifs publicitaires privilégiés.

LES MODALITÉS DU RÉFÉRENDUM

Notamment parce que les étudiant-e-s hors campus ne sont pas touchés par ce projet — il n'est pas question de faire payer des gens qui n'ont pas accès à *Quartier libre* —, et qu'il est impossible de faire voter les



mem-
bres dans les classes comme ce fut le cas des consultations précédentes, ce référendum ne se tiendra pas selon les règles de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*. Il ne sera donc pas nécessaire que le pourcentage de «oui» représente 25 % de tous les étudiant-e-s inscrits.

L'Association et *Quartier libre* ne ménageront cependant pas leurs efforts pour s'assurer de la plus large participation possible. Au besoin, on prolongera d'une semaine la période de votation. Les membres de l'AGEEFEP pourront voter dans cinq bureaux de votation disséminés dans les principaux pavillons : deux au Pavillon principal (aile Z et rampe mobile), et un bureau aux pavillons Marie-Victorin, Jean-Brillant ainsi que Sciences mathématiques et informatiques. La période référendaire sera précédée d'une campagne intensive d'affichage et de la distribution de tracts.

Enfin, trois personnes par bureau de votation s'assureront du bon déroulement du référendum. L'une d'elles représentera l'AGEEFEP et les deux autres, *Quartier libre*.

L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL,

un hôpital jumeau d'une ville

PHOTOS : ARCHIVES DE L'HÔTEL-DIEU

Christine Larose

Étonnamment, la fondation de Montréal a été liée par contrat à celle d'un hôpital, l'Hôtel-Dieu, qui a été mis sur pied dès l'arrivée du sieur de Maisonneuve et de Jeanne Mance, le 17 mai 1642. Ce n'est cependant que trois ans plus tard que le premier hôpital de l'Hôtel-Dieu a été construit, il y a 350 ans. Saisissons l'occasion pour revoir les faits marquants de son développement ainsi que les conditions de vie des malades et le rôle du personnel soignant.

Première infirmière laïque en Amérique du Nord, Jeanne Mance est non seulement la fondatrice de l'Hôtel-Dieu, mais aussi son inspiratrice et son administratrice. M^{me} de Bullion lui confie en effet des fonds destinés à la création d'un hôpital «là où elle allait». Le contrat de fondation stipule que M^{me} de Bullion a l'intention de faire bâtir et de fonder un hôpital dans l'île de

Montréal au nom et en l'honneur de Saint-Joseph pour y «traiter, panser, médicamenter et nourrir les pauvres malades dudit pays et les faire instruire des choses nécessaires à leur salut et, à cet effet, offre la somme de 42 000 livres tournois».

Paul de Chomedey de Maisonneuve conduit les premiers colons dans le Nouveau Monde pour prendre en charge la petite colonie qui s'établissait dans l'île de Montréal. Dans les jours suivant l'arrivée, on construit un fort dans lequel Jeanne Mance voit à l'aménagement d'un espace pour le traitement des malades. Dès le début, elle soigne les blessés, en l'occurrence trois Hurons. Jean Poupée est le premier chirurgien de Ville-Marie. Il semble que, durant les trois premières années de son existence, l'Hôtel-Dieu reçoive uniquement des blessés, les archives ne mentionnant aucun nom de colon hospitalisé pour cause de maladie.

UN PREMIER VÉRITABLE HÔPITAL

Le premier hôpital, terminé en 1645, est situé à l'angle des rues actuelles Saint-Paul et Saint-Sulpice. Il est désigné comme la «Maison de mademoiselle Mance», où cette dernière, aidée d'une servante, soigne malades et blessés. Il s'agit d'une maison entourée d'une palissade de pieux, comprenant cinq pièces, dont une cuisine, une salle pour les malades, une chambre pour Jeanne Mance et une pour la servante. S'y trouvent aussi une petite chapelle et une étable. Construit en bois, cet hôpital est très froid, le vent s'infiltrant entre les planches à un point tel qu'en hiver il faut souvent faire dégeler le pain dans l'âtre; l'eau devient glace si on la laisse immobile plus de 15 minutes.

Situé à l'extérieur du fort, l'Hôtel-Dieu devient une cible de choix pour les Iroquois. D'ailleurs, en 1650, il n'y a que 50 Français à Ville-Marie, la peur les faisant fuir. Face à ce danger, Jeanne Mance se soumet à la décision du sieur

de Maisonneuve de fermer l'hôpital, et tous se replient dans le fort. Après 10 ans d'efforts, l'Hôtel-Dieu redevient une petite enclave à l'intérieur de la ville fortifiée. Jeanne Mance utilise alors un capital de 22 000 livres mis à la disposition de l'hôpital par M^{me} de Bullion, qu'elle remet au sieur de Maisonneuve pour le recrutement en France de 100 hommes qui assureront la défense de la colonie et de l'Hôtel-Dieu.

Ayant perdu l'usage de la main droite, Jeanne Mance est incapable de soigner les malades. Aussi se rend-elle en France en 1658 pour ramener trois religieuses de la congrégation des Hospitalières de Saint-Joseph, une communauté fondée en 1636 à l'Hôtel-Dieu de La Flèche pour «servir les pauvres malades gratuitement». Elles sont accompagnées de Marguerite Bourgeoys et de colons. Les religieuses sont responsables de l'hôpital dès leur arrivée au pays puis elles sont officiellement reconnues tant sur le plan spirituel que civil. Après la mort de Jeanne Mance en 1673, elles cèdent l'administration des biens de l'Hôtel-Dieu de Montréal aux Sulpiciens, mais elles la reprennent trois ans plus tard pour la conserver pendant près de 300 ans, soit jusqu'en 1973.

DES INCENDIES DÉVASTATEURS

Trois incendies majeurs ont fortement éprouvé l'Hôtel-Dieu de Montréal en l'espace de 40 ans seulement! En 1694, on vient d'ajouter une aile à l'ancien bâtiment, soit un édifice en pierre de trois étages logeant un monastère, deux pavillons, une cave et un grenier. Le feu prend naissance dans le clocher de la chapelle au cours de la nuit du 24 février 1695; il se propage rapidement, si bien que tous les bâtiments sont rasés à l'exception de deux boulangeries, de la grange et de la ménagerie. Un deuxième incendie se déclare le 19 juin 1721; cette fois, il est déclenché par un arquebusier célébrant la Fête-Dieu! Le feu prend naissance dans le toit de la chapelle et, trois heures plus tard, il a consumé tout l'hôpital ainsi que 160 maisons! À peine 13 ans plus tard, un troisième incendie, déclaré dans une maison du voisinage, dévaste l'Hôtel-Dieu ainsi que 45 maisons.

LA GUERRE

La période de guerre précédant la conquête anglaise affecte beaucoup l'Hôtel-Dieu, qui devient un hôpital militaire tout en conservant sa vocation d'hôpital civil. Le nombre de militaires blessés ne cesse d'augmenter et il atteint bientôt 200 alors que l'établissement ne compte que 31 lits. On installe malades et blessés partout, même dans la chapelle. Cette situation incite le gouvernement à agrandir l'hôpital en ajoutant deux salles dites «royales».

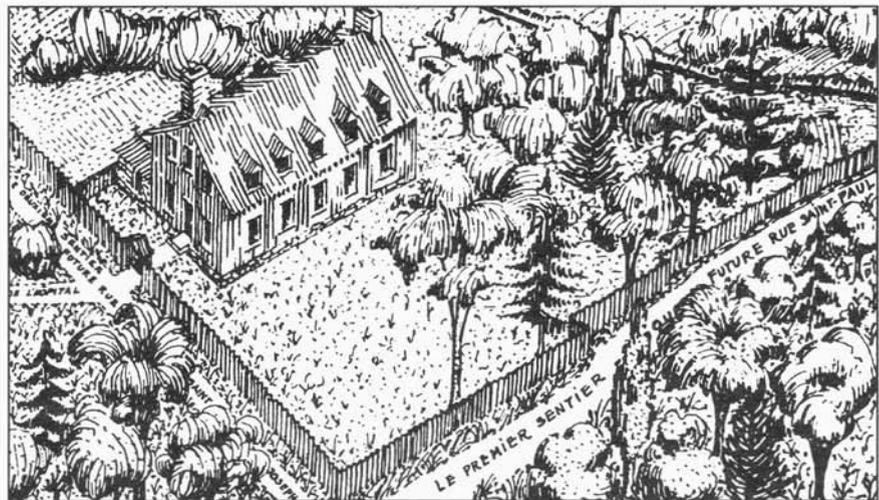
Au lendemain de la capitulation de Montréal, l'Hôtel-Dieu reçoit aussi bien les soldats anglais que français. Le général anglais Amherst remercie d'ailleurs la supérieure des bons soins donnés aux soldats anglais. De plus, il l'assure que l'Hôtel-Dieu de Montréal peut compter, de la part de la nation britannique, sur la même protection que sous le régime français. Les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu choisissent donc de rester au pays.

L'Hôtel-Dieu reprend enfin un rythme normal en 1763 jusqu'à la Révolution française, qui le prive des rentes du roi. Les religieuses combleront ce manque à gagner en fabriquant du

vernement et ce, jusqu'à la création du régime actuel d'assurance-maladie.

LES ÉPIDÉMIES

Durant la première moitié du XVIII^e siècle, la priorité est accordée aux blessés de guerre et aux malades sur recommandation du chirurgien. Notons qu'à cette époque l'Hôtel-Dieu ne compte aucun médecin, une lacune à laquelle les chirurgiens pallient en approfondissant leurs connaissances médicales. Pour éviter toute contagion à l'intérieur de l'hôpital, on n'accepte pas les malades atteints de lèpre, de syphilis, de teigne, de gale, d'écrouelles et d'épilepsie de même que les femmes enceintes et les enfants de moins de sept ans. On traite plutôt les contagieux à domicile. L'Hôtel-Dieu admet tous les autres patients, quelle que soit leur religion ou leur nationalité. Cette règle n'est cependant pas toujours respectée à l'occasion d'épidémies, qui sont fréquentes à l'époque. D'une part, la population vit dans des conditions insalubres; d'autre part, les navires assurant la liaison avec l'Europe sont surpeuplés, ce qui favorise l'éclosion et la propagation des maladies contagieuses. La sur-



savon, des fleurs, du pain, etc., qu'elles vendent au profit de l'établissement. Précisons que, depuis la fin du XVII^e siècle, la communauté assume les frais d'hospitalisation et des soins aux malades grâce au travail bénévole des religieuses, aux revenus de la communauté, aux contributions volontaires des patients et à celles de généreux donateurs ainsi qu'à l'appui financier du gou-

venue d'une épidémie coïncide presque toujours avec l'arrivée d'un navire chargé de passagers.

La pire épidémie est celle du typhus, en 1847, au cours de laquelle l'Hôtel-Dieu refuse d'admettre les malades malgré la demande de la Ville de Montréal. Un des deux hôpitaux - l'autre est le Montreal General Hospital - doit en effet continuer à offrir des ser-



vices aux autres malades et blessés. L'Hôtel-Dieu envoie cependant six religieuses prendre soin des immigrants irlandais contaminés, qui sont tenus à l'écart dans des hangars à Pointe-Saint-Charles!

Beaucoup d'anglophones d'origine irlandaise étant catholiques, ils se sentent étrangers au Montreal General Hospital, qui est évidemment protestant; ils préfèrent l'Hôtel-Dieu, dont les médecins sont de même confession religieuse qu'eux. L'Hôtel-Dieu ne peut toutefois faire face à ce flot de malades arrivés durant l'année du typhus. Aussi, l'évêque de Montréal, monseigneur Bourget, et les religieuses de l'Hôtel-Dieu décident de fonder un autre hôpital, qui deviendra une annexe de l'Hôtel-Dieu dans le quartier Saint-Antoine. Rue Guy, un ancien collège protestant est acheté puis transformé. C'est le St. Patrick's Hospital, qui compte de 60 à 80 lits. Ouvert en 1852, il ferme huit ans plus tard parce que le nouvel Hôtel-Dieu, prévu pour l'année suivante, doit comporter deux salles pour les Irlandais.

L'HÔTEL-DIEU AU MONT SAINTE-FAMILLE

L'Hôtel-Dieu, qui a atteint sa pleine capacité de développement dans le quartier commercial surpeuplé qu'il occupe depuis plus de deux siècles, doit déménager. Les Hospitalières de Saint-Joseph décident donc de faire construire un nouvel hôpital en pleine campagne. Il doit abriter sous le même toit les malades, mais aussi les orphelins et les vieillards, qui sont accueillis par l'établissement respectivement depuis 1856 et 1857. C'est ainsi qu'on quitte le Vieux-Montréal pour le mont Sainte-Famille, une butte qui s'étend de la rue Sherbrooke jusqu'au pied du mont Royal. En 1730, les religieuses avaient reçu des frères Benoît et Gabriel Basset la terre dite de la Providence. Ce terrain correspond à peu près à la superficie délimitée aujourd'hui par les rues Sherbrooke, Saint-Urbain, Bernard et Durocher.

Un hôpital de quatre étages en pierres grises est donc bâti, le dernier étage devant servir d'entrepôt. C'est l'œuvre

de l'architecte Victor Bourgeau, qui érige sur la chapelle un dôme qui est alors le plus élevé à Montréal. Le nouvel édifice est achevé en 1861 et offre une capacité de 210 lits. Il est équipé d'un système de chauffage au bois et à la vapeur, de l'éclairage au gaz et de l'eau courante.

SÉJOURNER À L'HÔTEL-DIEU AU DÉBUT DU XIX^E SIÈCLE

À partir de 1871, quelques chambres privées sont disponibles. Jusque-là, les malades étaient logés dans des salles communes pour les hommes ou pour les femmes. L'examen par le médecin se fait alors dans une salle voisine. Les salles ne sont jamais laissées sans surveillance. On les aère et on y brûle parfois du parfum; la propreté et l'ordre sont de rigueur. Les malades qui le peuvent mangent autour d'une grande table-réfectoire; ils ne sont plus tenus, depuis 1866, d'observer le jeûne prescrit par l'Église.

L'eau courante est installée au milieu du XIX^e siècle, mais le lavage du

linge se fait à la main jusqu'en 1888. Vers la fin du siècle, on installe l'électricité. À la fin du XIX^e siècle, le séjour à l'hôpital est gratuit.

LE PERSONNEL HOSPITALIER

Plusieurs personnes sont affectées aux soins des malades. L'hospitalière exerce en quelque sorte la fonction d'infirmière. C'est elle qui a la responsabilité du malade et elle bénéficie d'une assistante. Ces deux religieuses sont aidées de sœurs converses, sur qui reposent l'hygiène et le confort du patient, de filles de services ainsi que de filles engagées. La sœur pharmacienne exerce un rôle central dans le traitement du malade. Après celle du médecin, sa responsabilité professionnelle est la plus lourde. Quant aux soins aux hommes, ils sont assurés par des employés réputés pour leur sagesse et leur charité.

Au XIX^e siècle, les principes de base de la formation du personnel hospitalier sont consignés dans le Coutumier de la congrégation. Dans ses versions successives, on accorde toujours beaucoup d'importance à l'harmonie qui doit régner entre les différentes personnes intervenant auprès des malades. La chaleur et la compassion sont de mise, car la réception des malades se fait au nom de la supérieure. Bien que la retenue constitue le mot d'ordre dans les relations entre les patients et les religieuses, ces dernières doivent faire les remarques qui s'imposent avec affection et chaleur. Même si l'on recommande à la sœur converse de ne pas devenir familière avec les malades, on l'engage à leur parler pour connaître leurs besoins, les consoler et les encourager.

LA SŒUR HOSPITALIÈRE

L'hospitalière doit recevoir les malades, faire préparer leur lit et tout ce qui est nécessaire à leur bien-être; elle doit aussi veiller à ce que les formulaires administratifs soient remplis. Dans le travail quotidien, elle juge s'il faut faire venir le médecin. Si l'état du patient l'exige, l'hospitalière peut demander qu'il soit veillé. L'hospitalière s'occupe aussi des besoins spirituels des malades par des lectures pieuses, l'examen de conscience et la prière du soir. Une col-

lection de 790 livres, offerte par les Sulpiciens, est aussi à la disposition des patients.

LA SŒUR PHARMACIENNE

Jusqu'au XIX^e siècle, la pharmacienne constitue le pivot de l'hôpital. Elle doit organiser la pharmacie et l'approvisionner en composant et conservant les médicaments. Elle travaille de concert avec la sœur jardinière, qui est chargée de cultiver les herbes et les plantes qui composent les médicaments. Elle est également responsable de la salle d'opération et du laboratoire, et prépare les instruments chirurgicaux. L'accomplissement de ses fonctions exige aussi d'elle de surveiller l'effet des médicaments sur les patients et de faire rapport au médecin, qu'elle accompagne dans ses visites aux malades. Dans la mesure du possible, elle assiste le chirurgien lorsqu'il saigne ou panse les malades et elle doit appliquer les compresses ainsi que les cataplasmes. Tout comme l'hospitalière, la pharmacienne dispose toujours d'une assistante à qui elle apprend les secrets de son art. À cette époque, la formation du personnel hospitalier est plus pratique que théorique.

LA SŒUR CONVERSE

Sœur converse ou sœur domestique, c'est ainsi qu'on désigne la préposée à l'entretien des malades, fonction très effacée mais indispensable. Son rôle consiste à veiller au confort des malades et à la propreté des lieux. Elle change les malades, les lave, vide les bassines et allume le feu dans les salles en hiver. Sa tâche s'allège au fur et à mesure de la modernisation, qui amène le chauffage à l'eau chaude en 1876, le téléphone en 1887 et les ascenseurs en 1894. C'est la sœur converse qui prépare le malade et l'installe après que l'hospitalière a rempli les formalités d'admission. Elle seconde aussi l'hospitalière à l'heure des repas et au cours des visites du médecin. C'est encore elle qui, avec une compagne, ensevelit les défunts et les porte à la chapelle des morts, construite en 1886. Les sœurs converses sont aidées de «filles de service», ou servantes, qui résident à l'hôpital. En plus de rendre des services aux malades, ces dernières

peuvent être employées à d'autres tâches au besoin.

L'HÔTEL-DIEU DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE

L'Hôtel-Dieu a été le premier centre hospitalier francophone d'enseignement de la médecine à Montréal. À la Faculté de médecine de l'Université McGill, fondée en 1824, les étudiants francophones ne peuvent recevoir un enseignement dans leur langue. Près de 20 ans plus tard, quelques médecins de McGill créent l'École de médecine et de chirurgie de Montréal. Depuis 1850, c'est à l'Hôtel-Dieu que les futurs médecins reçoivent leur formation. En 1875, les Hospitalières de Saint-Joseph vendent un terrain où sera érigée l'École de médecine et de chirurgie, là même où loge aujourd'hui l'Institut de recherches cliniques de Montréal. Cette association école-hôpital fait de l'Hôtel-Dieu, avant la lettre, un véritable centre hospitalier universitaire. L'École fusionnera plus tard avec la succursale de l'Université Laval à Montréal, ce qui donnera naissance à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

L'histoire de l'Hôtel-Dieu se confond donc avec celle de Montréal. Leur origine commune tient dans le contrat de concession de l'île de Montréal, qui vise à établir une colonie d'évangélisation et un «hôpital pour y soigner les pauvres sauvages quand ils seront malades». L'Hôtel-Dieu demeure d'ailleurs le seul hôpital de Montréal et de sa région jusqu'au début des années 1820.

Principales références

- Bussièrès, Nicole et Michel Lincourt. 1991. *L'Hôtel-Dieu de Montréal, d'hier à demain*. Montréal. 16 p.
- Cadotte, Marcel. 1992. «Histoire médicale de l'Hôtel-Dieu de Montréal». *Le médecin du Québec*. Juin, juillet et août.
- Lapointe-Roy, Huguette. 1990. *Rôle des Hospitalières de Saint-Joseph dans les soins de santé à Montréal de 1850 à 1900, dans Montréal au XIX^e siècle*. Montréal. Leméac, pp. 65 à 84.
- Lahaise, Robert, dir. 1973. *L'Hôtel-Dieu de Montréal, 1642-1973*. Coll. Cahiers du Québec. Montréal, Hurtubise HMH.

JURÉ

un devoir de citoyen souvent pénible

Claire Harvey

Cet automne se terminait le procès d'O.J. Simpson. Une longue saga fortement médiatisée se concluait par l'innocence de la richissime vedette américaine. En Ontario, un autre procès spectaculaire prenait fin par la condamnation de Paul Bernardo, un homme beaucoup moins fortuné. Deux verdicts différents, dont le point commun est d'avoir été prononcés par un jury de pairs.

Au Canada, tous les inculpés, sauf en justice militaire, ont droit à un procès devant jury lorsqu'il y a risque d'une peine d'emprisonnement de cinq ans et plus. Chaque année, quelque 600 Montréalais font ainsi partie d'un jury. Ce fut le cas de Germain Gaudet, juré à un procès pour meurtre l'an dernier. Il espère bien ne plus jamais avoir à revivre une telle expérience. À l'emploi du traiteur Philippe de Vienne, ce cuisinier a pris les bouchées doubles pour que son employeur n'ait pas à souffrir de son absence. «En plus des journées normales au palais de justice, je devais travailler le soir et les week-ends durant un long procès qui a duré plus de quatre mois, 17 semaines exténuantes pendant lesquelles je pouvais à peine voir mon fils», explique-t-il.

Mentionnons que Germain Gaudet n'avait guère le choix. Le gouvernement verse une maigre pitance aux jurés. Pendant les 10 premiers jours du procès, ils ont droit à une indemnisation quotidienne de 25 \$ non imposable portée à 40 \$ à compter du 11^e jour des auditions. À cela s'ajoutent le repas du midi, deux collations par jour et une allocation de 2,75 \$ par jour pour le transport. Lorsqu'il y a une audition ou délibération le soir, ils reçoivent une somme supplémentaire de 12,50 \$. Conscient du fait qu'on pénalise lourdement les jurés, le shérif-adjoint Adrien Belleau prétend

qu'il faut indexer ces montants au coût de la vie. «Personne ne peut vivre avec 25 \$ par jour. Certains sortent des procès criblés de dettes», souligne-t-il.

Fort heureusement, la loi interdit à un employeur de congédier un employé nommé juré, mais elle ne l'oblige pas à le rémunérer. La plupart du temps, les employés qui ont la chance d'être syndiqués ou de travailler pour les grandes entreprises touchent leur salaire. Les petites entreprises, elles, se montrent souvent moins généreuses envers un employé qui fait son devoir de citoyen. Son absence se fait aussi plus lourdement sentir. À preuve, en janvier 1993, le juge Jean-Guy Riopel, de la Cour supérieure, a dû accorder une permission spéciale à un entrepreneur dont l'entreprise risquait de ne pas survivre.

DEMANDER UNE EXEMPTION

En général, les juges acceptent les excuses raisonnables. La loi permet à certains candidats de demander une exemption. Sont inaptes à être jurés, entre autres, les avocats, les policiers et les pompiers, les mères célibataires sans gardienne, les travailleurs autonomes qui ne peuvent laisser leur travail, ceux qui ont été jurés au cours des cinq dernières années, les mineurs, les gens âgés de plus de 65 ans et ceux qui souffrent de graves problèmes de santé.

Il en va autrement pour les citoyens qui se trouvent des prétextes pour se soustraire à cette obligation. Le printemps dernier, au moment de la composition du jury pour l'affaire Barnabé, le juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, a entendu toutes sortes d'excuses. Par exemple, une franco-phone mariée à un anglophone a tenté de le convaincre qu'elle ne comprendrait pas les témoins francophones. Elle s'est vite faite rappeler à l'ordre. Même chose

pour le monsieur qui faisait semblant d'être dur d'oreille.

On ne peut pas impunément refuser de se soumettre à son devoir de juré. Des citoyens l'ont d'ailleurs appris à leurs dépens. En 1994, au procès de Yannick Gagné, accusé du meurtre au premier degré de Gilbert Timm et Victoire Cossette, le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, a condamné un homme à assister au procès sans être rémunéré jusqu'à ce qu'il en décide autrement. Le magistrat a finalement libéré l'individu à la fin de la première journée du procès non sans l'avoir vertement sermoné.

UN RÔLE FRANCHEMENT PÉNIBLE

À noter qu'il n'y a rien de très jojo à être juré. C'est même plutôt pénible. Choisis au hasard à partir de la liste électorale, les 12 personnes retenues doivent assister au déroulement complet du procès sans pouvoir poser une seule question sauf par l'intermédiaire du juge. Durant les pauses, elles disposent d'une petite salle vide munie d'une seule salle de bain. Elles peuvent se déplacer, mais toutes ensemble, sous la surveillance étroite de deux gardes. La moindre déclaration publique sur le déroulement des délibérations peut leur valoir jusqu'à six mois de prison et une amende pouvant aller jusqu'à 2 000 \$.

De nos jours, les jurés sont rarement séquestrés durant les procès criminels. Il y a quelques années, cette pratique était courante, surtout lorsque le procès avait attiré l'attention des médias. Au procès de Claire Lortie, accusée et acquittée de l'assassinat de son mari, les jurés ont été séquestrés pendant tout le procès, c'est-à-dire pendant huit semaines. Présentement, les jurés ne sont séquestrés que durant les délibérations. Ils ne doivent avoir aucun

contact avec l'extérieur jusqu'à ce qu'ils s'entendent sur le verdict.

Être séquestré, c'est vivre isolé sur un étage d'hôtel, sans téléphone, sans télé et sans radio dans la chambre. Les membres du jury se réunissent dans une salle commune où il y a une télé et un agent de police du palais. Ils peuvent regarder un film ou jouer aux cartes, mais en groupe. On leur interdit de parler à leurs proches directement. Ils communiquent par l'intermédiaire de l'agent de police, qui transmet les dernières nouvelles à la famille. On ne veut pas qu'il y ait d'aparté. Ceux qui quittent la salle commune doivent se rendre à leur chambre seuls.

PAS DE LIMITE À LA DURÉE DES DÉLIBÉRATIONS

En théorie, il n'y a pas de limite à la durée des délibérations d'un jury. En pratique, le juge peut dissoudre un jury et déclarer l'avortement du procès lorsqu'il constate qu'il est impossible que le jury arrive à un verdict unanime. «Cela ne m'est pas arrivé en 18 ans de carrière», affirme le juge Boilard, qui en a pourtant vu d'autres dans l'exercice de sa profession. Au procès des Hells Angels, il y a 10 ans, ce magistrat réputé pour sa rigueur a condamné un membre du jury à deux ans de prison moins un jour pour avoir cédé à une tentative de corruption.

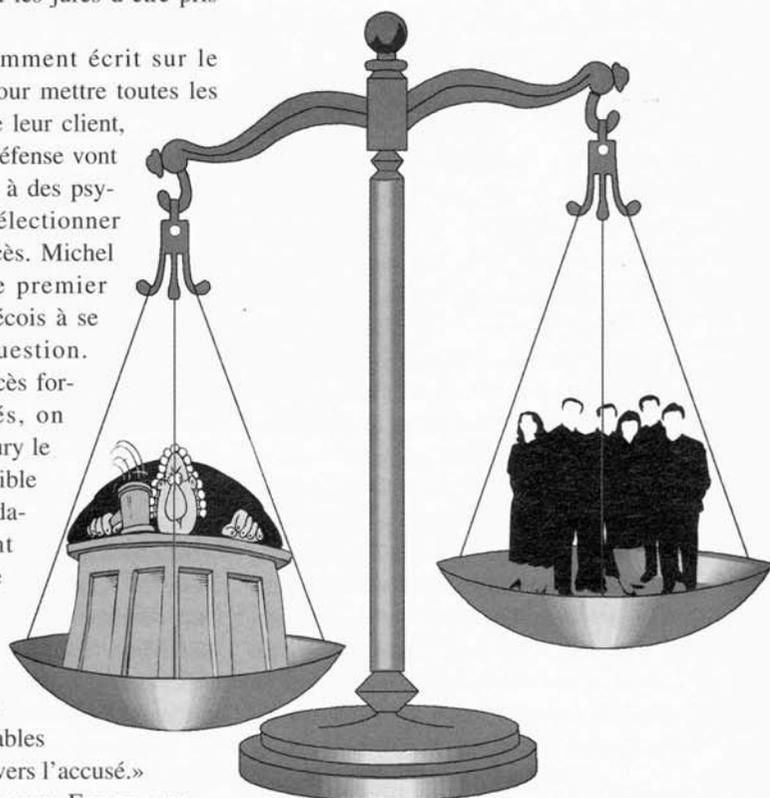
Pour éviter que les jurés se retrouvent au banc des accusés, certains croient qu'on devrait augmenter les mesures de sécurité. Le juge Boilard

prétend qu'il n'y a pratiquement rien que l'on puisse faire pour les soustraire aux menaces. «La meilleure protection consisterait à séquestrer les jurés durant toute la durée du procès, ce qui n'est vraiment pas souhaitable.» Même son de cloche de la part du criminaliste Jean-Claude Hébert : «L'état des finances publiques ne permet pas d'engager des sommes considérables qui auraient en outre l'effet négatif d'augmenter l'impression qu'ont les jurés d'être pris en otage.»

On a abondamment écrit sur le choix des jurés. Pour mettre toutes les chances du côté de leur client, des avocats de la défense vont jusqu'à faire appel à des psychologues pour sélectionner les jurés à un procès. Michel Sabourin a été le premier psychologue québécois à se pencher sur la question. «Au cours des procès fortement médiatisés, on essaie d'avoir un jury le plus impartial possible en faisant des sondages et en simulant des procès. Cette méthode nous permet de dégager le profil de ceux qui auraient des préjugés favorables ou défavorables envers l'accusé.»

Cela reste à prouver. Encore marginale au Québec, cette pratique est loin de faire l'unanimité chez les juristes.

Nombreux sont ceux qui doutent de l'impartialité de verdicts que l'on obtient de cette façon. En attendant, la justice suit son cours, n'en déplaise aux citoyens qui ne veulent pas devoir rendre une décision toujours lourde de conséquences pour l'accusé à l'occasion de causes parfois horribles. Hors de tout doute raisonnable, ce qu'ont entendu les jurés au procès de Paul Bernardo les hante encore!



SOCP

Consultations psychologiques

Difficultés personnelles, familiales, conjugales ou scolaires. Consultations (max. 35) par des psychologues membres de l'Ordre des psychologues du Québec.

Étudiants U de M - 10\$ à 20\$/entrevue

Orientation scolaire et professionnelle

Choix de carrière, réorientation professionnelle, retour aux études. Démarche individuelle ou en groupe avec des conseillers d'orientation : consultation, tests, exercices de connaissance de soi.

Étudiants U de M - 10\$/entrevue

SOCP

Pavillon des Services aux étudiants
2101, boul. Édouard-Montpetit
3^e étage (métro Édouard-Montpetit)

343-6853

Consultation psychologique et orientation (renseignements, rendez-vous et urgence)

Service d'orientation et de consultation psychologique

Information scolaire et professionnelle

Information sur les programmes d'études, les professions, le marché du travail, les études à l'étranger, etc. Annuaire des universités à travers le monde et banques de données (Repères, Séjours et UdeMATIK).

Conseillers en information scolaire et professionnelle disponibles sans frais et sans rendez-vous.

Ateliers

Développement personnel (Art-thérapie, Estime de soi, etc.) et Métier d'étudiant (prise de notes, gestion du temps, etc.)

Publications

Que sont-ils devenus? Promotion 1994, Bulletin *Vies-à-vies* et plusieurs guides (*Bien vivre le stress, Réussir ses études*, etc.)



343-7890

Information scolaire et professionnelle



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service d'orientation et
de consultation psychologique

Créer son emploi : un travail de longue haleine

Il y a Angela Bucaro, qui a mis sur pied son entreprise en design de mode, Michel A. Solis, un avocat qui se spécialise en droit des technologies de l'information, et Carmelle Pilon, présidente de Saison Jazz Montréal et des Productions Flash Rose. Ils font partie du demi-million de personnes au Québec qui exploitent une PME ou une micro-entreprise à plein temps ou à temps partiel.

Claire Harvey

Comme ces entrepreneurs, un travailleur sur quatre sera d'ici peu son propre patron. On prévoit qu'ils seront plus de un million en l'an 2000. Pourtant, il n'est pas facile de démarrer sa propre entreprise. De fait, cette décision comporte bon nombre de pièges. Il faut conjuguer avec l'isolement, prendre des initiatives, acquérir de la discipline, être entouré de proches compréhensifs, disposer d'économies, avoir le goût du risque et jouir d'une santé de fer.

Rassurez-vous, il n'est pas nécessaire de posséder tous ces atouts pour tirer son épingle du jeu. Il s'agit de mettre le paquet, comme Angela Bucaro. En 1988, après des études universitaires en dessin de mode et huit ans d'expérience dans cette industrie, cette designer décide de faire le grand saut... avec 23 \$ en poche. Même si cela peut sembler déraisonnable, la suite de l'histoire lui donne raison. Des créations originales, qui ont la caractéristique d'être réversibles, lui ont permis de conquérir le Canada, les États-Unis, l'Allemagne, la Chine et Taïwan. Grâce à un départ en flèche, Angela emploie désormais 10 personnes et souhaite atteindre cette année un chiffre d'affaires de plus de un million de dollars.

N'allez pas croire que tout s'est passé comme par magie. Angela Bucaro a dû retrousser ses manches pour imposer sa griffe sur la scène internationale. «La mode est un domaine encore assez chauvin, explique-t-elle. Même si certains hommes, y compris mon banquier, m'ont

énormément aidée, j'ai dû travailler très très fort pour faire tomber les préjugés. À preuve, les premiers 18 mois, j'étais au boulot de sept heures du matin jusqu'à minuit le soir, tous les jours de la semaine, y compris les week-ends. Bye-bye la vie privée!»

Comme Angela Bucaro, il faut faire des sacrifices pour se lancer en affaires. «Si vous n'êtes pas disposé, par exemple, à hypothéquer la maison, à travailler à temps partiel dans un autre domaine, à vous endetter, à réduire momentanément votre train de vie ou à devenir un bourreau de travail, oubliez ça! Un échec certain vous attend. Vous n'avez pas la volonté nécessaire pour créer votre propre emploi», avertit Julie Gagné, coordonnatrice des communications, de la formation et du développement international au Centre d'entreprises du YMCA.

LE RÉSEAU D'AFFAIRES

Isolé, le travailleur autonome a souvent tendance à négliger l'importance des réseaux d'affaires. Or, les contrats n'arrivent jamais seuls, et les problèmes se règlent rarement d'eux-mêmes. Pour réussir à percer, il faut être visible et avoir des contacts diversifiés : 90 % des contrats sont obtenus grâce aux relations d'affaires. Il existe de nombreux types de réseaux : chambres de commerce, déjeuners-causeuses, associations professionnelles, etc. Vous devez trouver celui qui répond le mieux à vos besoins.

Chaque groupe a ses propres caractéristiques. Il est important de magasiner et d'éviter de s'éparpiller. Vous n'avez pas de temps à perdre avec les gens qui ne vous apporteront rien d'autre qu'une vie sociale plus active. Sachez aussi que ce ne sont pas nécessairement ceux qui travaillent dans le même domaine que vous qui peuvent vous aider le plus. Par exemple, il est souvent préférable qu'un graphiste s'engage auprès d'associations susceptibles de lui donner des contrats, comme les regroupements de publicitaires, que de fréquenter ses pairs. C'est à vous de juger!

C'est d'ailleurs en courtisant les gens d'affaires que Carmelle Pilon a réussi à obtenir du financement. «Je suis parvenue à convaincre des personnalités importantes comme Lise Cardinal, présidente de Lise Cardinal et Associés et vice-présidente au marketing à l'Association des femmes d'affaires du Québec, Guy Sarrazin, directeur des relations publiques à la Société canadienne des métaux Reynolds et Brigitte Vachon, directrice à la vérification à la firme Samson, Bélair, Deloitte et Touche... pour ne nommer que ceux-là, de siéger à mon conseil d'administration.»

Malgré un tel leadership, rien ne prédestinait Carmelle Pilon, administratrice en milieu communautaire, à se retrouver un jour à la tête de deux entreprises artistiques. Pourtant, depuis 1990, les Productions Flash Rose appuient les artistes de jazz comme Yanick Rieux ou Michel Cusson pour qu'ils percent dans les marchés locaux et internationaux. Grâce à Saison Jazz Montréal, fondée en 1992, les Montréalais ont pour leur part assisté à quelque 51 concerts en dehors des festivals d'été. Carmelle Pilon, qui



emploi sept travailleurs permanents et engage plus de 100 artistes par année, vise un chiffre d'affaires de 650 000 \$ pour 1995.

TROUVER DU FINANCEMENT

Comme cette petite débrouillarde, mieux vaut aller frapper aux bonnes portes pour obtenir du financement. On doit compter sur une mise de fonds initiale de 10 000 \$ ou moins pour lancer une entreprise de services; de 10 000 \$ à 50 000 \$ pour les commerces de détail et de 100 000 \$ et plus pour les entreprises manufacturières ou de technologie. Encore faut-il pouvoir se procurer ces sommes. Cela ne va pas de soi : 77 % des travailleurs autonomes fournissent eux-mêmes le capital nécessaire au démarrage de leur entreprise. Les institutions financières, qui prennent le moins de risques possible, iront jusqu'à exiger des garanties qui équivalent à deux ou trois fois la valeur du prêt.

Pour ne pas être démuni, Danièle Vallée, entrepreneure et cofondatrice du Groupe Entreprendre, suggère de ne pas investir jusqu'à son dernier sou dans le démarrage d'une entreprise. «Il faut prévoir un fonds de roulement et voir comment on va vivre avant que les premiers contrats entrent. Il est aussi préférable de ne pas englober toutes ses économies avant de consulter un banquier. Sans aucune garantie, il y a peu de chance d'être accueilli avec le sourire.»

Même chose si vous n'êtes pas bien préparé. Il n'y rien de pire qu'une crois-

sance mal planifiée. Danielle Vallée, qui est aussi coauteure d'un guide de démarrage pour les micro-entreprises, indique que «50 % des entreprises disparaissent dans les deux ans et que 90 % n'atteindront pas 10 ans». Pour éviter cette catastrophe, on peut mettre toutes les chances de son côté en se dotant d'un bon plan d'affaires. «La première étape consiste à évaluer ses forces et ses faiblesses. Puis il faut mettre par écrit la mission de l'entreprise et lui donner une direction. Enfin, on doit établir clairement les objectifs et les buts qu'on veut atteindre», poursuit-elle.

SE PENCHER SUR LES BESOINS DES CONSOMMATEURS

Pour concevoir son plan d'affaires, Michel A. Solis s'est penché attentivement sur les besoins des consommateurs. «En 1988, j'ai examiné ce qui me distinguerait des 5 000 autres avocats montréalais, dit-il. Je parle couramment français, anglais et espagnol, et je connais bien l'informatique. J'ai donc décidé de cibler une clientèle internationale, un marché occupé par des jeunes, de sorte que mon âge ne constituerait pas un handicap.»

Ainsi, les tendances de consommation peuvent vous donner une foule d'idées sur le genre d'entreprise à lancer, mais vous devez aussi connaître vos

concurrents. L'annuaire téléphonique, plus particulièrement les pages jaunes, constitue un excellent moyen pour les identifier et voir la part de marché que vous pourrez aller chercher avec un produit original. Il vous reste à faire une étude de marché. En résumé, il s'agit de sonder vos clients potentiels de façon à récolter des statistiques générales sur leur profil et des renseignements plus précis sur les besoins qui ne sont pas comblés.

Au moment où vous lisez ces lignes, des milliers d'entrepreneurs sont probablement sur



le point de réussir dans la voie qu'ils se sont tracée. Certains d'entre eux le doivent probablement aux ressources du milieu. Comme bien d'autres, le ministère de l'Industrie, du Commerce, des Sciences et de la Technologie (MICST), la Banque de développement du Canada (BDC), les bureaux locaux du Service d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE), le Centre d'entreprises du YMCA de Montréal et le Groupe Entreprendre peuvent vous donner un bon coup de pouce. Bonne chance!



Demande de remboursement de la cotisation au Fonds de défense juridique

Je, soussigné-e, _____ réclame le remboursement de la somme de 1 \$ versée au Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP au trimestre d'hiver 1996 et ce, conformément à la résolution votée par l'assemblée générale de l'AGEEFEP. À cet effet, vous trouverez ci-joint copie du relevé de compte émis par l'Université de Montréal prouvant que j'ai acquitté ce montant et que ma demande vous est soumise pour le trimestre visé.

Motifs de ma demande (facultatif) :

.....
.....
.....

Signature

Adresse

Code permanent

Ville et code postal

L'AGEEFEP A CÉLÉBRÉ SES

*C'*était au début d'août, par une de ces journées magnifiques dont la douceur se prête à la farniente et à la fête. Il y avait là une cinquantaine de personnes, quelques dignitaires de l'Université, bien sûr, mais surtout des gens qui, à un moment ou l'autre au cours des 10 dernières années, ont directement contribué à bâtir l'AGEEFEP. Soirée de retrouvailles et d'amitié, donc, où d'anciens et de nouveaux militant-e-s de l'Association ont voulu célébrer cette première décennie de l'Association en partageant un méchoui. En photos, voici donc quelques moments de ces retrouvailles très chaleureuses.



Parmi les invités, M. Normand Bélisle, directeur, ainsi que M. Gilles Lamoureux, un ancien directeur et M^{me} Lise Guilbert, une ancienne directrice.



Sur la photo de groupe, on reconnaît, entre autres, M^r André Legault, M. Jacques Boucher, le doyen de la FEP, M^{mes} Lise Guilbert et Maryvonne Bouchard, d'anciennes directrices, M. Robert Martin, M. Denis Sylvain et M. Laurent Spiriti.



M. Patrick Leone présente le gâteau à cinq des membres fondateurs de l'AGEEFEP: M. Denis Laplante, M. Denis Martin, M^{me} Chantal Laplante, M. Denis Laplante et M. Denis Laplante.

10 ANS

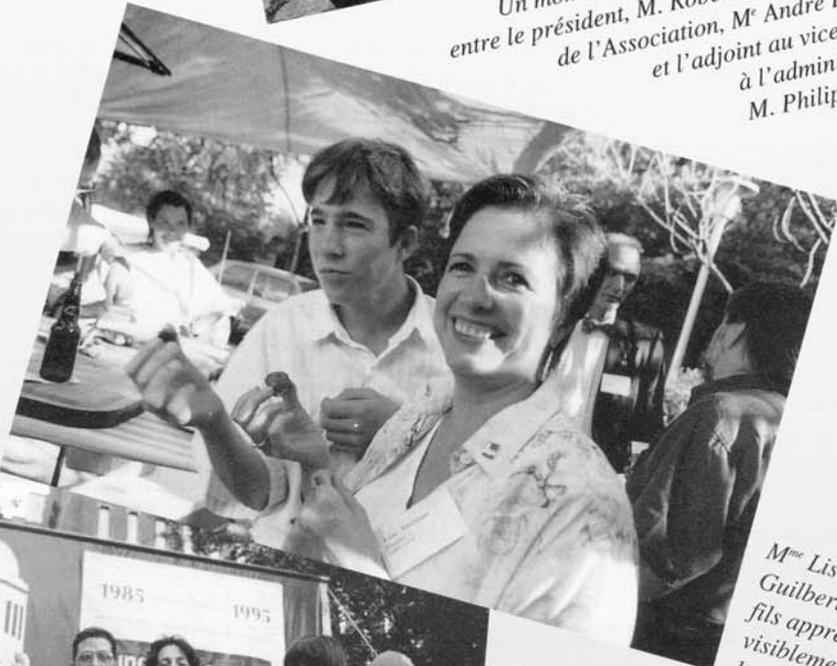


Hum! Un agneau rôti qui a tout pour faire saliver les invités.

Photo de famille : une cinquantaine de personnes ont participé aux retrouvailles du 10^e anniversaire.



Un moment de conversation sérieuse (?) entre le président, M. Robert Martin, l'avocat de l'Association, M^r André Legault, et l'adjoint au vice-recteur à l'administration, M. Philippe Guay.



M^{me} Lise Guilbert et son fils apprécient visiblement la bouffe...



Les membres du comité organisateur de la fête du 10^e anniversaire : M. Ange Langlois, M. Laurent Spiriti, M^{me} Julie Genest et M^{me} Ann-Julie Fortier.

10^e anniversaire à EFEP : M. Robert Sylvain, M. Jean-M. Guy Ladouceur.

L'EXCLUSION SCOLAIRE

OU

la démocratie menacée

Plus de 25 ans après le rapport Parent, qui voulait moderniser et démocratiser le système scolaire québécois, la fréquentation scolaire s'est accrue, mais les acquis demeurent fragiles. Le discours néo-libéral de l'excellence à tout prix, l'exclusion d'un tiers des jeunes au secondaire et celle créée par l'élitisme universitaire remettent en cause les visées égalitaristes des réformes des années soixante. Sur toile de fond d'une hausse possible des droits de scolarité, la démocratisation du système d'éducation, par un étrange retour du boomerang de l'histoire, risque d'ici peu d'être reléguée au musée.

Réjean Bussière

En 1960, le taux de scolarisation secondaire n'était que de 30 % au Québec, comparativement à 44 % en Ontario et 70 % chez nos voisins américains. À l'époque, au Québec, il s'opérait une forte sélection dans le passage du primaire au secondaire, où les enfants des classes moyenne et supérieure étaient surreprésentés. La discrimination entre les sexes était encore plus flagrante : les filles ne représentaient qu'un maigre 14 % de l'effectif étudiant, et une petite minorité de jeunes gens (7 %) fréquentaient l'université.

C'est à ces constats que la réforme du système scolaire va s'attaquer. Inspirée du rapport Parent, la réforme va rapidement uniformiser et étatiser le système scolaire québécois en vue de combler le retard de fréquentation scolaire des Québécois francophones. Entre autres mesures, les droits de scolarité à l'université sont gelés pour une période indéterminée. Vingt ans plus tard, le gouvernement libéral québécois dégelera les droits de scolarité en prétendant qu'il n'y aurait aucun effet sur la fréquentation de l'université; en réalité, c'est une toute nouvelle dynamique qui s'instaure dès ce moment.

La réforme des années soixante a pourtant atteint son objectif au chapitre de la fréquentation scolaire puisque 80 % des jeunes fréquentent l'école secondaire et 30 % les établissements postsecondaires, collèges et universités. Toutefois, cela ne saurait faire oublier qu'environ 36 % des jeunes quittent l'école secondaire sans avoir de diplôme. Les adolescent-e-s décrochent pour bien des raisons, notamment la lassitude des échecs scolaires répétés qui leur renvoient une image négative d'eux-mêmes. «Tout va si vite et, si on n'a pas compris tout de suite, on est déjà dépassé et laissé de côté», se désole Mélanie, une décrocheuse qui a quitté l'école à 16 ans.

Les groupes qui ont le plus bénéficié du vent de réforme des années soixante sont les femmes, les francophones et les adultes. Par contre, la situation des femmes de milieu populaire ne semble pas s'être améliorée. Le taux élevé de décrochage scolaire révèle aussi un certain mécontentement envers l'école selon M. Pierre Dandurand, sociologue à l'Université de Montréal. La violence à l'école de même que l'attrait exercé par le secteur privé constitueraient égale-

ment des symptômes de ce mécontentement.

Quant à l'exclusion, la marginalisation d'environ un tiers des élèves du secondaire, il existe des spécialistes en adaptation scolaire pour aider ces jeunes en difficulté d'apprentissage. Cela dit, les cégeps et les universités pourraient-ils vraiment absorber ces clientèles supplémentaires ou devraient-ils simplement hausser leurs exigences d'admission ou resserrer le contingentement?

LE CONTINGENTEMENT

Le contingentement est en effet à la mode, et le discours de l'excellence le favorise. Les universités ne peuvent évidemment pas accepter tous ceux et celles qui satisfont aux critères d'admission, car les ressources matérielles sont limitées ou alors c'est le gouvernement qui fixe un quota en fonction du marché du travail. Par exemple, il serait impensable d'accepter les quelque 2 000 demandes que reçoit annuellement la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Les universités québécoises contingentent donc la plupart des programmes qui offrent les meilleures perspectives

dans le marché du travail, par exemple optométrie et médecine vétérinaire en sciences pures, sciences de l'éducation et droit en sciences humaines, encore qu'un diplôme dans ces deux dernières disciplines soit loin d'être absolument garant d'un emploi.

Parmi les universités francophones montréalaises, l'UQAM se démarque de l'Université de Montréal par son engagement envers un idéal d'accessibilité, l'une des raisons principales de sa création à la fin des années soixante. En général, l'admission à l'UQAM requiert une cote Z légèrement plus basse qu'à sa rivale, l'Université de Montréal. Dans ce dernier établissement, un comité spécial des vice-recteurs établit les contingentements.

Par exemple, l'Université de Montréal a reçu 1 590 demandes d'admission pour le baccalauréat en psychologie en 1992; seulement 180 places étaient disponibles. Dans le même programme, l'UQAM a reçu approximativement le même nombre de demandes d'admission, soit 1 519. La capacité d'accueil était de 140 places. Au regard des perspectives d'emploi, il faut viser le diplôme de maîtrise, sinon on s'expose à travailler dans des secteurs non liés au champ d'études. En sciences de l'éducation, on se bouscule pour avoir une place puisque les perspectives d'emploi sont bonnes. À l'automne 1994, l'UQAM a fait 42 offres d'admission qui ont été suivies de 41 inscriptions au programme d'enseignement du français au secondaire.

La crainte du chômage encourage une attitude utilitaire envers le système scolaire. C'est ce qui explique la pluie de demandes d'admission dans les secteurs où les débouchés sont prometteurs. Qu'advient-il des exclus, ceux que des poussières séparent souvent des élus? Leur sont-ils vraiment inférieurs, par exemple lorsque tout se joue dans une entrevue qui comporte forcément une part d'arbitraire, comme cela se fait en communication à l'UQAM?

La masse des refoulés des programmes contingentés doit parfois se tourner vers d'autres programmes, souvent non contingentés. On comprend leur désillusion. Certains encouragent pourtant un élitisme tous azimuts; c'est le cas des jeunes libéraux du Québec, qui souhaitent le contingentement de nombreux programmes de sciences humaines pour éviter de former de futurs chômeurs.

Ceux-là se situent en rupture avec les idéaux égalitaristes de la réforme des années soixante. Ces idéaux leur paraissent irréalistes et dépassés. Le discours de l'excellence de l'économie de marché, ils voudraient l'appliquer également au monde de l'éducation, instrument docile du système économique. Cela pose clairement tout le débat idéologique entre les tenants de la vision néo-libérale, où la compétitivité et l'excellence prédominent, et ceux qui attribuent à l'école un mandat plus large que la formation d'une main-d'œuvre compétente. Pour ces adversaires de l'approche élitiste néo-libérale de l'école, celle-ci a un rôle de formation globale de la personne.

Avec les nouvelles hausses des droits de scolarité qui se dessinent à l'horizon, il est probable que les tenants de la vision néo-libérale de l'école l'emportent. Les coupures budgétaires gouvernementales font surtout mal aux jeunes défavorisés, d'autant plus qu'il n'y a aucune garantie que le système d'aide financière pourra suppléer le désengagement de l'État. Cet élitisme économique est malheureusement incompatible avec l'idéal d'accessibilité prôné dans les années soixante.

ALARIE, LEGAULT
BEAUCHEMIN
PAQUIN, JOBIN
& BRISSON
A V O C A T S

ANDRÉ LEGAULT

1259, rue Berri, 10^e étage
Montréal, Québec H2L 4C7
Téléphone: (514) 844-6216
Télécopieur: (514) 844-8129



● CLINIQUE MÉDICALE

Médecine générale : consultations d'urgence, chirurgie mineure, premiers soins, consultations médicales, examens gynécologiques, dépistage MTS, désensibilisation aux allergies, etc.

Médecine spécialisée : dermatologie, hypertension artérielle, médecine interne, physiothérapie.

Rendez-vous et information : 343-6452

● SOINS INFIRMIERS

Premiers soins, traitements, test de grossesse (urine), vaccination, santé-voyage et information sur la contraception, les MTS et divers problèmes de santé.

Information : 343-6505

● SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Radiologie, physiothérapie, laboratoire.

Information : 343-6513

● NUTRITION

Consultation individuelle sur rendez-vous.

Sessions de groupe pour les personnes ayant des problèmes de poids ou d'obsession de la minceur : 3 sessions de 10 rencontres (septembre, janvier, avril).

Information : 343-6111 poste 1773

● SANTÉ PRÉVENTIVE

À chaque année, le Service de santé tient des activités et distribue divers outils d'information touchant la nutrition, la santé-voyage, les MTS et le SIDA. Certaines activités se déroulent au cours du Festival de la santé et en mars, Mois de la nutrition.

Information : 343-6111 poste 1413



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service de santé

Pavillon des Services aux étudiants, 2101, boul. Édouard-Montpetit (en face du CEPsum)

LA FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES FAIT MARCHÉ ARRÈRE

Le certificat «Sciences infirmières : milieu clinique» demeure ouvert

Claude Garon

La stratégie tortueuse qu'avait orchestrée à l'automne 1994 la Faculté des sciences infirmières (FSI) pour fermer en douce le certificat «Sciences infirmières : milieu clinique» a finalement avorté : le programme demeure ouvert, notamment grâce à l'intervention vigoureuse de l'AGEEFEP. L'avenir dira si la FSI renoncera aussi à la campagne de désinformation qu'elle mène depuis plus d'un an dans les cégeps et auprès des infirmières et infirmiers de carrière, une campagne qui affirme faussement que les programmes de certificats du secteur de la santé sont voués à la disparition.

Sous le titre *Le projet de baccalauréat de la FSI : sert-on les intérêts des infirmières?*, la revue *Cité éducative* (Vol. 10, n° 2, janvier 1995) avait attaché le grelot en dénonçant le coup de force que s'appropriait à perpétuer la FSI à la Sous-commission du premier cycle et à la Commission des études. Sous le couvert de l'adoption d'un programme de baccalauréat renouvelé, par ailleurs tout à fait pertinent et valable pour des étudiant-e-s en formation initiale, la FSI cherchait à abolir son certificat de milieu clinique, très populaire auprès des infirmières. Or, une telle mesure aurait entraîné des répercussions négatives très importantes sur les nombreux programmes du secteur de la santé de la Faculté de l'éducation permanente (FEP). Une fois qu'elles ont terminé le certificat de la FSI, de nombreuses infirmières s'inscrivent en effet aux programmes de la FEP; lorsqu'elles y ont complété deux autres programmes de certificats, elles obtiennent un baccalauréat par cumul de certificats.

L'AGEEFEP N'EST PAS DUPE

L'AGEEFEP n'a cependant pas été dupe de la manœuvre de la FSI, et son représentant à la Sous-commission du

premier cycle l'a dénoncée avec vigueur en soulevant les points suivants :

1. L'un des principes fondamentaux de l'andragogie, la discipline qui étudie l'éducation des adultes, veut que ces derniers soient les mieux placés pour déterminer leurs besoins de formation et leur cheminement.

2. En sus de l'U. de M., plusieurs autres universités québécoises offrent un programme de baccalauréat de formation initiale en sciences infirmières, mais elles laissent une deuxième voie ouverte, celle des certificats de perfectionnement professionnel, qui sont d'ailleurs entièrement transférables dans les baccalaurés.

3. Aux fins de progression dans l'échelle salariale, la convention collective des infirmières et infirmiers reconnaît officiellement tous les programmes du secteur de la santé de la FEP et, bien sûr, le certificat de milieu clinique de la FSI.

4. Le dossier d'une infirmière qui souhaite entreprendre des études de maîtrise doit comporter un minimum de 42 crédits de cours SOI, portant exclusivement sur les soins infirmiers. Or, le certificat de milieu clinique est entièrement constitué de cours SOI, ce qui n'est pas le cas des programmes de la FEP.

5. L'AGEEFEP siège depuis plus de sept ans à la Sous-commission du 1^{er} cycle et elle n'a pas souvenir qu'on ait aboli un programme de certificat pour une autre raison que le manque de clientèle. Ce n'était certainement pas le cas du certificat de milieu clinique, qui comptait l'an dernier environ 11 000 crédits.

D'AUTRES OBJECTIONS

Bien d'autres arguments peuvent être invoqués à l'encontre de la volonté de la FSI, dont ceux-ci : pourquoi abolir un programme de certificat parfaitement rodé qui existe depuis plus de 20 ans,

qui est en lien direct avec la profession, qui est de fort calibre — une source tout à fait digne de foi nous assure qu'il est du niveau de la troisième année de baccalauréat — et qui bénéficie d'un taux de satisfaction très élevé chez ceux et celles qui l'ont suivi?

L'attitude de la FSI est d'autant plus incompréhensible que le baccalauréat qui était proposé en remplacement comporte d'innombrables redondances pour une infirmière déjà détenteuse d'un diplôme d'études collégiales en sciences infirmières et qui compte en outre de nombreuses années d'expérience. La redondance n'a d'ailleurs rien d'étonnant quand on sait que l'examen de l'Ordre des infirmières et des infirmiers qui sanctionne l'entrée dans la profession est exactement le même pour les détenteuses du diplôme d'études collégiales et du baccalauréat. Ajoutons à cela que l'admission au baccalauréat est fortement contingentée, que la plupart des cours sont donnés le jour, et que le programme comporte des stages obligatoires, ce qui le rend à toutes fins utiles inaccessible pour des personnes qui occupent un emploi et qui ont des responsabilités familiales. En outre, l'information que nous avons recueillie indique que bon nombre d'infirmières qui ont fait l'expérience de s'inscrire au baccalauréat ont été fort déçues de se retrouver dans des classes comptant jusqu'à 200 étudiant-e-s. Plusieurs auraient également éprouvé des difficultés en raison de l'hétérogénéité de la clientèle, qui regroupe de très jeunes gens fraîchement sortis du cégep et des personnes plus âgées qui ont une solide expérience de travail.

UN ÉLITISME DÉBRIDÉ?

Compte tenu de tous ces facteurs, quelle motivation a donc poussé la direction de la FSI à se lancer dans une aventure aussi insensée, qui a semé inutilement la panique chez les étudiant-e-s et mobilisé tous les intervenant-e-s à la Sous-commission du premier cycle?

Difficile à dire, mais il faut probablement chercher l'explication dans l'élitisme débridé de certains universitaires, qui considèrent toujours que, hors du baccalauréat traditionnel, il n'y a point de salut. Pour une fois, ces suppôts d'une certaine conception de l'excellence se sont rivés le nez sur la réalité, comme le montre la suite des événements.

Après la passe d'armes à la Sous-commission du premier cycle, le dossier a en effet abouti à la Commission des études, où l'opposition de l'AGEEFEP a été dûment notifiée. En raison de la controverse, la FSI et la FEP se sont alors entendues sur un compromis bancal en vertu duquel le certificat de milieu clinique ne serait fermé que le jour où serait mis sur pied un nouveau programme de certificat en sciences infirmières constitué de cours SOI. Les grands cerveaux universitaires articulent sans doute des raisonnements incompréhensibles au commun des mortels, qui ne voit nullement l'utilité de remplacer un programme très performant par un nouveau programme à peu près équivalent ou similaire.

L'un des bonzes de la Tour a-t-il été frappé d'une illumination? Toujours est-il que quelqu'un a sans doute fini par saisir qu'il y avait là un insoutenable paradoxe pour l'Université, qui s'apprêtait à fermer un programme très populaire et à désarticuler toute la logique de la famille des certificats de la santé de la FEP au moment même où l'établissement sonnait le tocsin pour enrayer la chute de la clientèle. En catimini, le projet de la FSI a donc avorté.

Les autorités se sont toutefois bien gardées de le clamer sur les toits, et c'est par hasard que l'AGEEFEP l'a appris. Tout au plus la FEP profite-t-elle des séances d'accueil dans les programmes de la santé pour en informer les infirmières. Cette discrétion vous étonne? On a probablement voulu éviter que la FSI, après avoir fait perdre du temps à tout le monde, perde elle-même la face.

Peu de chômage chez les titulaires d'un baccalauréat par cumul de certificats

Les personnes qui ont obtenu un baccalauréat par cumul de certificats ou de mineurs à l'Université de Montréal en 1994 tirent fort bien leur épingle du jeu dans le marché du travail. À preuve, leur taux de chômage n'est que de 5,7 %, comparativement à 10 % pour l'ensemble des diplômé-e-s dits «réguliers». Il faut dire que ces bacheliers et bachelières sont âgés en moyenne de 39,3 ans, comparativement à 25,7 ans pour les diplômé-e-s réguliers de 1^{er} cycle, que 90 % d'entre eux jouissent d'une solide expérience de travail et qu'ils sont majoritairement concentrés dans le secteur de la santé.

Ces données sont extraites de *Que sont-ils devenus?*, une étude réalisée par les psychologues Damien Chouinard et Claude Hamel auprès des diplômé-e-s de l'Université de Montréal de la promotion 1994. C'est la huitième fois en 17 ans que l'U. de M. mène ce type d'enquête, mais l'inclusion de quelques données sur les baccalauréats par cumul constitue une première.

QUI S'INSTRUIT S'ENRICHIT

En dépit d'un scepticisme grandissant dans l'ensemble de la population et même dans la communauté étudiante, le mot d'ordre de la Révolution tranquille voulant que «qui s'instruit s'enrichit» demeure tout à fait pertinent. L'obtention d'un diplôme universitaire ne constitue certes plus une garantie absolue d'obtenir un emploi, mais elle demeure la meilleure assurance d'y parvenir. M. Claude Pratte, directeur du Service d'orientation et de consultation psychologique, rappelle ainsi : «Chez les diplômés du deuxième cycle, la proportion de ceux qui se destinent au marché du travail et qui occupent effectivement un emploi atteint presque 91 %.» Parmi les titulaires d'une maîtrise qui travaillent à plein temps, la rémunération moyenne se chiffre à 42 000 \$, comparativement à 31 000 \$ pour les diplômé-e-s de premier cycle. Tous les diplômé-e-s n'entrent cependant pas dans le mar-

ché du travail : 38,4 % des titulaires d'un baccalauréat poursuivent leurs études, mais seulement 14,6 % des «maîtres» font de même.

LES AVANTAGES D'UNE MAÎTRISE

Détenir une maîtrise semble par ailleurs constituer un net avantage dans la qualité de l'emploi. Ces diplômé-e-s occupent des postes plus souvent liés à leur domaine d'études (85,3 %) que ceux du baccalauréat (75,3 %), ils sont plus nombreux à jouir de la permanence (67 % contre 43,4 %) et à travailler à plein temps (84,1 % contre 64,8). Il sont également un peu plus nombreux à se dire satisfaits de leur travail (77,6 % contre 73,2 %). Dans certains secteurs disciplinaires, l'écart en faveur des maîtres est particulièrement important. C'est le cas en sciences humaines (84,2 % contre 75,4 %), en sciences juridiques (90,3 % contre 77,5 %) ainsi qu'en lettres et communication (82,1 % contre 66 %).

Tous les secteurs d'études n'offrent évidemment pas les mêmes perspectives de carrière. Les sciences de la santé (près de 100 %), les sciences paramédicales (plus de 95 %), les sciences de l'éducation (plus de 90 %), la théologie (88,9 % au 1^{er} cycle et 100 % au deuxième cycle) et les sciences psychosociales (autour de 90 %) affichent les plus hauts taux d'activité dans le marché du travail. Les secteurs des arts (81,8 % au 1^{er} cycle et 71,4 % à la maîtrise) et de l'aménagement (moins de 75 %) présentent les plus faibles performances à ce chapitre.

Notons enfin que l'enquête a été réalisée au moyen d'un questionnaire écrit que 5 701 diplômé-e-s de la promotion 1994 ont été invités à remplir à compter du 6 mars 1995. Plus de 46 % d'entre eux l'ont fait, soit 2 641 personnes. Les résultats ont été rendus publics au début de novembre dans le cadre de la Semaine de l'orientation et de l'emploi de l'U. de M.

L'ACCREDITATION DE L'AGEEFEP

Un « **OUI** » sans équivoque :



Un toast à un résultat sans équivoque.

Après une dizaine de minutes de travail, la douzaine de scrutateurs et scrutatrices qui s'affairaient au dépouillement du scrutin se regardaient, interloqués devant la disproportion de «oui» et de «non» qui s'amoncelaient sur la table. L'un d'eux a alors paraphrasé le célèbre mot de Bernard Derome : «Si la tendance se maintient, Cité éducative annonce que le «oui» l'emportera avec une écrasante majorité!» La tendance s'est effectivement maintenue : une heure plus tard, la pile des «oui» comptait 5 454 noms; celle des «non», 168, à peine plus que celle des bulletins annulés, 125. L'appui à la nouvelle accréditation se chiffre donc à 96,92 %.

Fait particulièrement éloquent, 67 % des membres habilités à voter — 5 579 sur 8 200 — se sont prévalus de leur droit. Il s'agit là d'un résultat exceptionnel si l'on considère que la FEP compte plus de 525 classes réparties dans 17 villes au Québec, et que la très grande majorité des associations étudiantes qui tiennent un référendum d'accréditation ont peine à franchir la barre de 25 % de participation. La clé de cette réussite, c'est bien sûr de rencontrer tous les étudiant-e-s dans leur classe et de les inviter à voter sur place.

Notons également que ce référendum était le troisième dans l'histoire de l'AGEEFEP et celui où le pourcentage d'approbation a été le plus élevé. En 1985, les étudiant-e-s de la FEP avaient voté dans une proportion de 82,5 % en faveur de la création de l'Association. En 1991, un peu moins de 96 % des membres s'étaient dits favorables à ce que l'Association s'accrédite en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants.

UNE ACCRÉDITATION ÉLARGIE

Cette dernière accréditation, on le sait, ne touchait que la Faculté de l'éducation permanente. Or, l'Assemblée nationale a amendé la loi en 1993 de façon à reconnaître trois catégories d'étudiant-e-s dans les universités québécoises : le 1^{er}

cycle, les études supérieures et l'éducation permanente.

En gagnant son récent référendum, l'AGEEFEP est devenue la porte-parole officielle de l'éducation permanente dans l'ensemble de l'Université; elle s'est également soustraite complètement aux règles d'accréditation de l'établissement. Entre autres, dans plusieurs instances universitaires où elle ne disposait que d'un pouvoir de recommandation, l'Association aura toute latitude pour désigner les représentant-e-s de son choix.

Une fois l'accréditation confirmée par les responsables du ministère de l'Éducation, ce qui n'était qu'une formalité, l'AGEEFEP a réclamé un siège au Conseil de l'Université, ce dont elle est privée depuis sa fondation. Présentement, deux étudiant-e-s siègent au Conseil, mais tous deux sont nommés par la Fédération des associations étudiantes du campus de l'U. de M. (FAECUM). Pour



M^{me} Lucie Asselin, des Services aux étudiants, était chargée d'assister au dépouillement du scrutin et d'en assurer l'honnêteté, à sa droite, M^{me} Ghislaine Brunelle, de l'AGEEFEP, qui a travaillé très étroitement à l'organisation du référendum.

faire de la place au nouveau venu, il faudra amender les statuts et règlements de l'établissement, ce qui pourrait prendre un certain temps. D'ici là, l'Association revendique d'assister aux délibérations du conseil à titre d'observateur.

UNE FAIBLE PERSÉVÉRANCE À LA FEP: le mythe se dégonfle!

Le mythe voulant que les étudiant-e-s à temps partiel dans les programmes de certificats affichent un très faible taux de persévérance dans leurs études serait-il en voie de se dégonfler? Il semble que oui, tout au moins en ce qui concerne l'Université de Montréal et la Faculté de l'éducation permanente. Une lecture plus fine des statistiques indique en effet que le taux de diplomation dans les programmes de certificats se chiffre à 44 % pour toute l'U. de M. et à 42,1 % au minimum à la FEP. À titre comparatif, le taux de diplomation est de 39,8 % dans les baccalauréats non contingentés, de 40,2 % dans les programmes de majeur, de 28,7 % dans les programmes de mineur et de 20,7 % dans les microprogrammes. Seuls les baccalauréats contingentés — 65,7 % — et les doctorats de premier cycle — 90,8 % — affichent des taux de diplomation plus élevés.

Ces chiffres sont extraits d'une étude intitulée *Cheminement scolaire à la Faculté de l'éducation permanente, à l'Université de Montréal et dans les autres établissements universitaires québécois*. Elle a été réalisée par M^{me} Lise Lavallée, une responsable de recherche au Bureau d'études et de développement de la FEP.

Selon ce document, la sous-estimation de la persévérance dans les programmes de certificats vient de ce que les diverses études ne définissent pas de la même façon les notions d'attrition, d'abandon, d'interruption, de persévérance, etc. À propos de cette idée que les étudiant-e-s des certificats abandonnent davantage leurs études que ceux des baccalauréats, M^{me} Lavallée n'hésite pas à affirmer qu'il «s'agit là d'un mythe véhiculé par les statistiques globales publiées, entre autres, par le Conseil des universités».

La suite de l'explication est convaincante : «Un taux unique de diplomation pour les programmes longs de premier cycle, soit 90 crédits et plus, ne veut rien dire, du moins à l'U. de M., où il faut isoler les programmes de doctorat de premier cycle des autres baccalauréats. Il faut de plus ventiler les programmes de baccalauréats en deux catégories : baccalauréats contingentés et baccalauréats non contingentés.» Ces distinctions donnent les résultats énoncés précédemment.

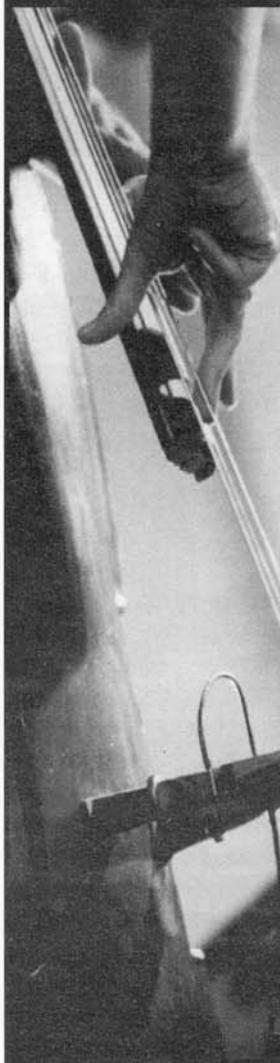
Il faut décidément se garder de porter des jugements trop hâtifs et trop catégoriques qui résulteraient d'un examen superficiel des statistiques. L'étude indique en effet que les taux de persévérance varient considérablement selon les programmes, comme l'indiquent les chiffres suivants pour les différents programmes de la FEP : Criminologie : 71,4 %, Gestion des services de santé II : 66 %, Gérontologie : 62,8 %, Santé communautaire : 62,6 %, Santé et sécurité du travail : 52,5 %, Toxicomanies : 48,7 %, Relations industrielles II : 47,5 %, Gestion des services de santé I : 47,4 %, Toxicologie éco-industrielle : 46,4 %, Relations industrielles I : 45,7 %, Animation : 43,3 %, Information et journalisme : 41,9 %, Traduction I : 40 %, Sciences de la communication : 40 %, Recherche documentaire et rédaction française : 39,7 %, Créativité : 39,1 %, Inhalothérapie : 37,9 %, Publicité, 37,5 %, Relations publiques : 34,1 %, Criminologie I : 32,9 %, Traduction II : 31,6 %, Étude de l'environnement : 31,2 %, Ergonomie : 30 %, Droit : 28,2 %, Études individualisées : 26,8 %, Introduction aux biotechnologies : 24,6 %, et Sciences et société : 5,6 %. Ces pourcentages de persévérance ont été compilés à l'hiver 1994 pour la cohorte d'étudiant-e-s inscrits à l'automne 1988.

L'étude de différentes cohortes indique aussi que le taux de diplomation peut varier considérablement d'une année à l'autre. Le cas du programme de Gérontologie est à cet égard très significatif : entre 1987 et 1990, le taux de diplomation a été tour à tour de 46,3 %, 60,1 %, 51,3 % et 60,8 %.

D'une université à l'autre, il existe aussi des différences substantielles, car dans l'ensemble du réseau universitaire, le taux de persévérance dans les certificats se chiffre à seulement 21,2 %.

L'étude de M^{me} Lavallée note enfin que le taux réel de persévérance à la FEP est probablement plus élevé que le taux officiel de 42,1 %. «Ce taux sous-estime la diplomation réelle étant donné que certains étudiants de la FEP, entre autres ceux de Criminologie 2, Relations industrielles 2 et Traduction 2 demandent un transfert dans un programme de baccalauréat de même discipline avant de terminer leur certificat. Le taux réel serait plutôt de 43 ou 44 %.»

CONCERTS-MIDI



**Besoin de musiciens
pour agrémenter
un événement de
votre association?
Les concerts-midi
du SAC sont là pour
vous (différents styles
de musique : jazz,
rock, classique, etc.).**

**Information,
Johanne Latreille
343-6111, poste 4692**

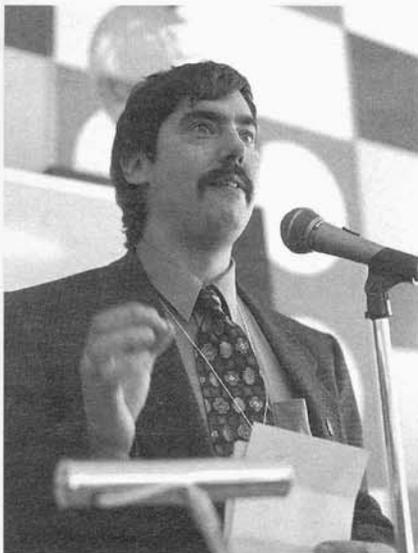
SAC
Service des activités
culturelles

Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des activités culturelles

Des témoignages d'amitié envers l'AGEEFEP

«Pour nous, qui nous battons depuis deux ans pour créer une association étudiante, les résultats de votre référendum sont tout simplement incroyables. Vous êtes vraiment choyés de pouvoir compter sur une association forte et reconnue. D'ailleurs, l'AGEEFEP nous a donné un appui financier, technique et moral très important au cours de la dernière année. Sans cette aide, nous aurions été écrasés par la direction de la Télé Université.»

Membre du comité provisoire de l'Association étudiante de la Télé Université



M. Claude Salvais

de l'Université du Québec (AETELUQ), M^{me} Jacynthe Bluteau a livré un témoignage troublant au congrès de l'AGEEFEP sur les difficul-

tés auxquelles peuvent parfois se heurter des étudiant-e-s désireux de mettre sur pied une association étudiante.

L'AETELUQ tente effectivement depuis deux ans de regrouper les quelque 7 500 étudiant-e-s de la Téléuq. Le projet est au départ ambitieux — on peut même parler d'un précédent —, car il s'agit exclusivement de personnes qui étudient à distance, ce qui pose d'énormes difficultés de communication.

Un premier référendum tenu en vertu de *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* s'est terminé dans le chaos après que la direction de la TéléUniversité eut commis une erreur dans l'expédition postale des bulletins de vote. Il a donc fallu jeter à la poubelle quelque 1 400 votes dûment remplis et reprendre toute l'opération. Plusieurs étudiant-e-s, croyant que leur premier bulletin de vote était valide, n'ont cependant pas participé au scrutin, si bien que l'Association n'a pas été en mesure d'atteindre le minimum de participation requis par la loi.

L'opération a donc été reprise l'automne dernier. Environ 1 800 étudiant-e-s ont participé à ce nouveau scrutin postal et plus de 85 % ont voté en faveur de

l'accréditation. Les règles de la loi prévoient toutefois que les étudiant-e-s favorables à la création d'une association doivent représenter au moins 25 % de tous les étudiant-e-s inscrits dans l'établissement. Ce seuil a été raté de peu, soit par une centaine de votes.

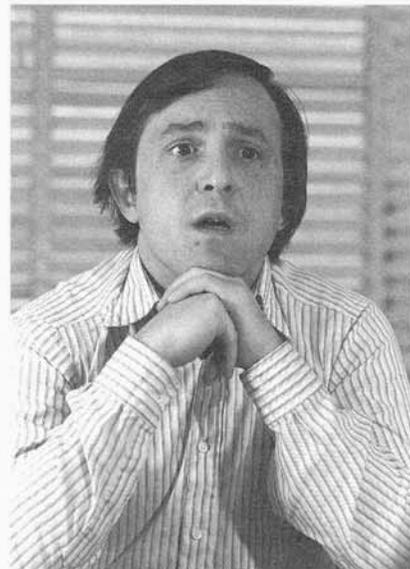
L'OPPOSITION DE LA DIRECTION

Là où le bât blesse, c'est que la loi est explicite quant au devoir des établissements universitaires d'aider les groupes d'étudiant-e-s qui souhaitent mettre sur pied une association étudiante. Or, c'est tout le contraire qui s'est produit à la Téléuq, où les dirigeant-e-s

ont systématiquement mis les bâtons dans les roues des membres du comité provisoire de l'AETELUQ. Ce dernier a même dû solliciter l'intervention de l'agent d'accréditation du ministère de l'Éducation pour qu'il rappelle à la direction de la Téléuq ses obligations d'aide financière à l'Association dans le processus d'accréditation.

L'opposition a culminé en octobre avec la publication de *Télé Contacts*, un journal interne que reçoivent tous les étudiant-e-s de la Téléuq et qui est financé par les cotisations aux Services aux étudiants. Dans ce numéro, les membres du comité provisoire lançaient un ultime appel aux

étudiant-e-s pour qu'ils participent au scrutin, mais la direction avait limité leur intervention à 400 mots. Or, juste en-dessous de ce texte, *Télé Contacts* a publié un texte démagogique et calom-



M. François Cyr

niateur intitulé *L'enfer, c'est les associations étudiantes accréditées!*, dont l'auteur préconisait ni plus ni moins que la désaccréditation de toutes les associations étudiantes. «Profiteurs, pomme empoisonnée, fainéants, antithèse de l'honnêteté», les expressions utilisées dans ce texte pour qualifier les associations accréditées et leurs dirigeant-e-s ne s'embarra- saient pas de nuances.

Les membres du comité provisoire ont trouvé très étrange que ce pamphlet réponde en quelque sorte à leur propre intervention avant même que celle-ci ne soit publiée et que l'auteur fasse appel à la collaboration avec

la direction de la Téluc pour torpiller le projet. Ils y ont vu une preuve supplémentaire de l'engagement de la direction contre l'association étudiante. En décembre, au moment d'écrire ces lignes, l'AETELUQ réfléchissait aux suites à donner à cette affaire.

TROIS-RIVIÈRES SE JOINT À LA FAEUQEP

Quoique sur un tout autre mode, et malgré l'appui de 94 % de ses membres au cours de deux référendums, l'Association des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AEHCUQTR) a également mis plusieurs années à conquérir son autonomie et à faire reconnaître son caractère particulier d'association de l'éducation permanente.

Comme l'a expliqué le président, M. Claude Salvas, son association n'est nullement présente sur le campus principal de l'UQTR, car elle regroupe les quelque 2 500 étudiant-e-s répartis dans huit hors campus. Il s'agit d'une clientèle typique d'éducation permanente inscrite dans des programmes de certificats.

Lorsqu'elle a demandé à l'établissement d'être reconnue officiellement comme association de l'éducation permanente, tel que le prévoit la loi, l'AEHCUQTR s'est pourtant fait répondre qu'il n'y avait pas d'éducation permanente à l'UQTR! Contre l'évidence, la direction s'est retranchée dans une position legaliste découlant de la structure particulière de tout le réseau de l'Université du Québec, où l'éducation permanente est dite «intégrée» dans tous les programmes réguliers.

Entre autres conséquences, et contre sa volonté, l'AEHCUQTR doit obligatoirement faire partie de l'association étudiante de 1^{er} cycle et, jusqu'à récemment, elle devait même verser des coti-



M^{me} Maria Bligouras, de l'association étudiante de McGill.

sations à la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), qui regroupe essentiellement des associations étudiantes de 1^{er} cycle.

Quoique la question de fond — l'«inexistence» de l'éducation permanente — ne soit toujours pas tranchée, l'AEHCUQTR a pu conclure l'automne dernier une entente à l'amiable qui lui assure l'autonomie. L'Association a également pu se retirer de la FEUQ et, depuis le début du trimestre d'hiver, elle s'est jointe à la Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP). «Dans toute cette histoire, l'AGEEFEP nous a beaucoup aidés», de conclure M. Salvas.

CONVERGENCE DE VUE AVEC LES CHARGÉS DE COURS

Très familiarisé avec l'AGEEFEP — il a notamment présidé deux congrès —,

le président du Syndicat des chargés et chargées de cours de l'U. de M. (SCCUM), M. François Cyr, a pour sa part fait état d'une large convergence de vue entre les deux organismes, qui sont particu-



lièrement attachés aux principes de l'accessibilité aux études universitaires et de la démocratisation de l'université.

En ce qui concerne particulièrement la Faculté de l'éducation permanente, M. Cyr note que l'AGEEFEP et le SCCUM «savent tous deux



M^{me} Jacynthe Bluteau

que cette faculté a toujours été considérée par les conservateurs élitistes de l'U. de M. au pire comme une excroissance qui dénature la mission d'excellence de l'établissement, au mieux comme un

mal nécessaire qu'il convient de tolérer en raison de sa grande rentabilité».

Qu'il s'agisse de l'impatience devant l'«hermétisme de la bureaucratie» qui tarde à introduire la reconnaissance des acquis et à reconnaître la valeur des diplômes accordés à la FEP, de l'indignation devant l'«étalage des privilèges de la très haute direction» ou de la volonté de s'opposer à une hausse des droits de scolarité qui fermerait les portes de l'université aux moins bien nantis, les deux organismes poursuivent également les mêmes objectifs.

M. Cyr a par ailleurs indiqué aux congressistes que les négociations engagées avec l'Université pour le renouvellement de la convention collective des chargé-e-s de cours seraient cruciales pour l'avenir du SCCUM en raison des demandes patronales qui risquent de ramener ce groupe d'enseignant-e-s 10 ans en arrière. Il a enfin noté qu'un problème délicat pour-

rait se poser entre les deux groupes à propos de l'évaluation des enseignant-e-s et de l'enseignement. Ces deux questions sont davantage développées ailleurs dans ce numéro.

Les congressistes tiennent mordicus à

Qu'advierait-il du café La Brunante? Dans les heures précédant le début du 6e congrès biennal, l'incertitude planait sur cette question. Or, les congressistes ont été unanimes : ils tiennent mordicus à leur café-bistrot. Parce qu'il est légitime que les étudiant-e-s de l'éducation permanente disposent sur le campus d'un point de rassemblement, d'un lieu qui leur ressemble. Parce que l'AGEEFEP a revendiqué longtemps et payé chèrement ce droit. Sans doute aussi parce que La Brunante symbolise en quelque sorte la force politique émergente de l'éducation permanente et que ce n'est surtout pas le moment de réduire cette force.

Au cœur du débat, bien sûr, les difficultés financières de La Brunante. Au terme de l'année 1994-1995, le déficit accumulé de l'AGEEFEP, de La Brunante et du Fonds de défense juridique totalisait 68 918 \$, en baisse d'environ 36 000 \$ comparativement à l'année précédente. Dans ses 10 ans d'histoire, l'AGEEFEP elle-même a accumulé un surplus budgétaire de 18 735 \$, et le Fonds de défense juridique équilibre ses revenus et ses dépenses. C'est donc dire que le déficit accumulé provient essentiellement de La

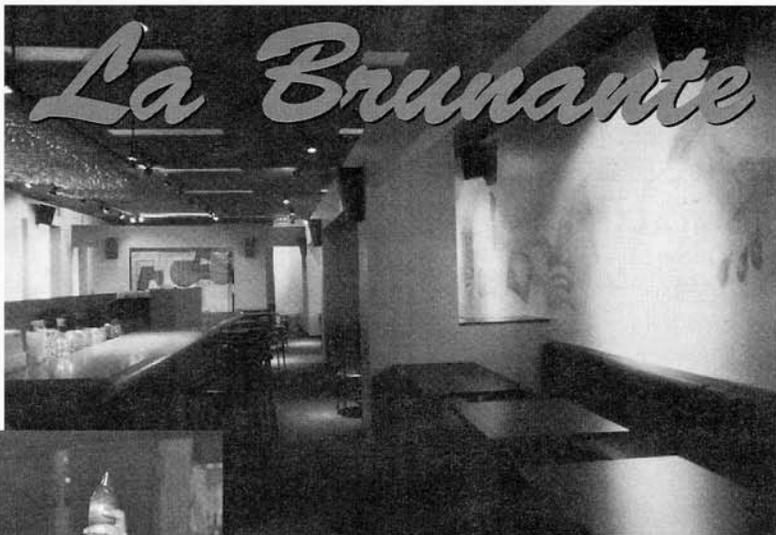
Brunante. Ajoutons que, pour les deux prochaines années, on prévoit de légers déficits d'opération de 4 190 \$ et 4 874 \$.

Au-delà des motifs politiques invoqués précédemment, on doit considérer quel-



ques données économiques. Ainsi en est-il du déficit, qui est largement d'ordre «comptable» en raison de clauses particulières du contrat liant l'AGEEFEP et l'Université. L'Association mettrait-elle la clé dans la porte de La Brunante qu'elle récupérerait une part significative de sa mise, ce qui ramènerait ipso facto le déficit à un seuil négligeable. L'institution financière qui dessert l'Association reconnaît d'ailleurs cette réalité dans les facilités de crédit qu'elle lui consent.

Avec les années, l'Association devient aussi plus aguerrie dans la gestion d'un service alimentaire. Au cours de la dernière année, à titre d'exemple, le contrôle des achats et des pertes a été nettement resserré. Depuis l'ouverture en septembre, une équipe entièrement renouve-



lée a pris le café en main; les résultats sont probants : en septembre et octobre, la croissance des

ventes s'est chiffrée respectivement à 29 et 35 % comparativement à l'an dernier. Autre élément qui joue en notre faveur : les deux grandes brasseries se livrent une guerre féroce dans le marché étudiant, et cela se reflète dans les avantages que nous consent Labatt, notre principal fournisseur.

DES BLOCAGES POLITIQUES

Pour le président de l'Association, M. Robert Martin, tous ces facteurs ne doivent pas nous faire oublier que le développement de La Brunante se heurte toujours à de trop nombreux murs politiques qu'il faudra bien finir par abattre. Montant nettement le ton — à la satisfaction évidente des congressistes, qui n'ont pas ménagé leurs applaudissements —,

M. Martin a dénoncé l'étroitesse d'esprit et la rigidité de nombreux intervenants de l'Université qui ont tous, d'une façon ou d'une autre, contribué aux difficultés de La Brunante ou empêché qu'il fonctionne normalement.

Comme l'a rappelé M. Martin, le café de l'AGEEFEP est né dans des conditions précaires et sous la férule de la multinationale de l'alimentation qui était à l'époque le concessionnaire alimentaire de l'établissement. Entre autres conditions, les opérations de La Brunante étaient limitées de 19 h à 1 h, soit six heures par jour, et il fallait utiliser un bar portatif qui était démonté et rangé chaque soir. Pire, La Brunante était alors situé dans la grande cafétéria du rez-de-chaussée du pavillon Jean-Brillant, un lieu drabe par excellence, aux murs peints d'orangé, de jaune moutarde et de vert lime, comme si le décorateur s'était ingénié à concentrer tous les clichés du mauvais goût dans cette

caverne de la modernité standardisée. Le croirez-vous? Il fallait de surcroît verser une compensation financière à la multinationale pour l'utilisation de «sa» cafétéria!

Le congrès de l'époque était au fait de tout cela, mais ça ne l'a pas empêché de donner le feu vert au projet. C'est ce que l'on a appelé la politique de «mettre le pied dans la porte». En un an, les pertes se sont chiffrées à plus de 20 000 \$, presque le tiers du déficit accumulé de l'AGEEFEP.

De Versabec à Cantine du Canada à Sodexho, le concessionnaire alimentaire a changé, mais pas la voracité. L'AGEEFEP n'a pas échappé à l'emprise de l'entreprise privée : jusqu'en septembre dernier, elle devait partager La Brunante avec Sodexho, qui s'était réservé le droit d'y servir des dîners. Nous ne prenions donc possession des lieux qu'à 14 h, ce qui nous privait de nombreuses heures d'opération et de la lucrative période du dîner.



M^{me} Dominique Bélanger, une habituée du congrès de l'AGEEFEP, a plaidé pour La Brunante.

Maintenant que Sodexho a redéployé ses activités ailleurs sur le campus, nous

pourrions en principe disposer de La Brunante toute la journée. Ce serait trop simple. Voilà que, pour ouvrir en matinée, il faudrait que La Brunante recoure aux employé-e-s syndiqués de l'Université, ce lieu étant un territoire syndical jusqu'à 14 h. Byzantin, dites-vous? Une discussion ultérieure avec le syndicat concerné a éclairé notre lanterne. L'Université a en effet fixé des objectifs financiers aux services alimentaires; si ces objectifs ne sont pas atteints, des postes seront abolis. Le syndicat concerné se dit certes disposé à renoncer à ses droits à La Brunante, mais à la condition que l'Université déduise le chiffre d'affaires de ce dernier des objectifs financiers de l'ensemble des services alimentaires. En principe, il serait donc aisé de sortir de cette impasse. À l'Université de Montréal, toutefois, il faut souvent des mois, voire des années, pour s'entendre sur des évidences.

C'EST AUSSI UN SERVICE

Robert Martin a également rappelé que La Brunante est le seul café à offrir un minimum de services alimentaires au cours de la fin de semaine et que toute forme d'aide financière lui est refusée alors même que l'Université éponge les déficits de ses services alimentaires à raison de 400 000 \$ à 500 000 \$ par année. Pire, souligne-t-il, La Bru-

nante bénéficiait jusqu'à cette année d'une modeste contribution de 3 000 \$ puisée dans



Le président, M. Robert Martin

le budget des Initiatives étudiantes, qui relève des Services aux étudiants (SAE). Or, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) a profité de sa

majorité aux SAE pour abolir cette subvention.

Quoi qu'il en soit, la volonté très ferme du congrès indique que La Brunante est là pour rester.

Une équipe partiellement renouvelée aux commandes de l'AGEEFEP

Une équipe de direction partiellement renouvelée sera aux commandes de l'AGEEFEP au cours des deux prochaines années.

Au comité exécutif, trois membres ont été réélus sans opposition. Il s'agit de M. Robert Martin, président; Denis Sylvain, secrétaire général; et Laurent Spiriti, vice-président aux Services aux étudiants. M. Ange Langlois, que le conseil de direction avait désigné pour remplacer M. Michel Therrien dans le cours du précédent mandat, a également été élu sans opposition au poste de vice-président à l'organisation et à la vie associative. Le comité exécutif comptera par ailleurs une nouvelle venue en la personne de M^{me} Lise Audet, qui succède à M^{me} Ghislaine Chabot au poste de vice-présidente aux affaires académiques.

Il y a par ailleurs eu élection au conseil de direction, qui compte sept nouvelles figures : M^{mes} France Blouin, Yvonne Ellis et Nathalie Durand ainsi que MM. Réal Travers, Gaëtan Lévesque, Claude Valois et Horace Sirois. Quatre vétérans du conseil ont également été réélus, soit M^{me} Ann-Julie Fortier ainsi que MM. Normand Bélisle, Franco Hachez et Alain Tremblay. Ce dernier siège d'office au conseil comme président du Conseil régional de Québec.

Si jamais il y avait vacance au conseil de direction, elle pourrait être comblée par l'un des trois substituts suivants : M^{mes} Gisèle Béchar et Yvette Delliac ainsi que M. Gérard Hector.

Rappelons que tous les mandats des élus viendront à échéance au congrès de novembre 1997.

Le SCCUM et l'Université sont aux antipodes

Claude Garon

L'Université de Montréal et le Syndicat des chargé-e-s de cours (SCCUM) ont entrepris ces derniers mois les négociations pour le renouvellement de la convention collective échue depuis juin dernier. Les pourparlers seront longs, et probablement acrimonieux. Au cœur de l'enjeu : l'existence même des chargé-e-s de cours comme corps enseignant minimalement intégré dans l'Université, l'étendue du droit de gérance ainsi que la définition même de la mission fondamentale de l'université dans la société. Les parties ne sont décidément pas sorties de l'auberge.

M. Laval Rioux, de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN) et M^{me} Chantal Gamache, responsable de l'information pour le SCCUM dans cette négociation, estiment que la direction de

l'Université ne veut rien de moins que ramener les pendules à l'heure de 1986, au moment où le SCCUM cherchait à signer la première convention collective de son histoire après une bataille judiciaire de sept ans sur la reconnaissance du droit des chargé-e-s de cours à se syndiquer. C'est la Cour suprême du Canada qui avait dû trancher le litige.

Entre autres conséquences concrètes de cette volonté de recul dans le temps, selon nos deux interlocuteurs, l'Université propose de diminuer de six à deux, trois s'il y a répétition, le nombre maximum de cours qu'un chargé-e de cours pourrait donner dans une année, ce qui limiterait la rémunération annuelle à 14 070 \$ dans le meilleur scénario. La direction souhaite également jour du pouvoir de modifier à sa guise et en tout temps les exigences de qualification des chargé-e-s de cours. À toutes fins utiles, une telle mesure permettrait à l'Université de contourner le système de pointage et d'ancienneté qui sert de base à l'attribution des cours.

LES STRUCTURELS ET LES PONCTUELS

L'analyse que fait le syndicat veut que la partie patronale vise ni plus ni moins à éliminer complètement la catégorie des chargé-e-s de cours dits «structurels», ceux dont l'enseignement constitue l'activité principale et qui comptent en moyenne dix années d'expérience, et à ne recourir que ponctuellement à des professionnels de grande réputation qui viendraient donner un cours de temps à autre.

Le problème, estime M. Rioux, c'est que ce genre de choix marginalise la compétence en enseignement, et que ces professionnels de haut vol sont aux prises avec un horaire si chargé qu'ils ne seront pas en mesure d'assurer un minimum d'encadrement. «Est-ce bien là le désir et l'intérêt des étudiants?», se demande-t-il.

UNE MISSION ÉLITISTE

Au-delà de la question de l'étendue du droit de gérance — «l'Université voudrait jouir d'une entière marge de manœuvre qui lui permettrait d'exclure

La troisième édition du concours de recettes du Service de santé est lancée.



Inspirez-vous du thème du Mois de la nutrition de cette année : «Bien manger partout!». Les recettes proposées doivent répondre aux critères suivants : il doit s'agir d'une idée originale de collation, de dessert ou de mets principal, chaud ou froid, qui se transporte bien en lunch. Il va de soi que votre recette sera bonne au goût et à caractère santé. Allez-y mollo avec le gras ou le sucre, mais n'oubliez pas de la rendre appétissante!

Ce concours est destiné à toute la population étudiante et se termine le 23 février. De nombreux prix en argent ou en bons d'achat seront décernés aux 11 meilleures recettes qui nous feront «bien manger partout... à l'Université aussi». Ne sous-estimez pas vos talents, participez!

Prenez votre formulaire d'inscription dans les présentoirs à proximité des cafétérias et des comptoirs-satellites des Services alimentaires partout sur le campus! Pour information, communiquez avec le Section nutrition du Service de santé, au 343-6111, poste 1770.



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service de santé

CHARGÉ-E-S DE COURS

qui elle veut» —, M. Rioux estime que l'attitude de l'établissement découle de son obsession à véhiculer dans le public une image d'excellence qui ne correspond ni aux besoins ni à la réalité de la société québécoise.

L'énoncé de mission adopté il y a quelques années, rappelle-t-il, vise à hiérarchiser le réseau universitaire québécois et à faire de l'U. de M. une grande université de recherche, qui s'engagerait davantage dans les études supérieures et se délesterait d'une partie de ses activités de premier cycle. Ironique, M. Rioux qualifie cette orientation d'«obsession du prix Nobel» et il note que les grandes universités américaines qui servent de modèle aux dirigeant-e-s de l'U. de M. ne comptent que quelques milliers d'étudiant-e-s. Dans les faits, cette orientation est inapplicable.

L'U. de M. parviendrait-elle à mettre en œuvre sa mission, c'en serait fait, toujours selon M. Rioux, des programmes de certificats et de la Faculté de l'éducation permanente, dont les activités seraient transférées «dans les universités situées en bas de la côte». Il faut être conscient, estime-t-il, que la très grande majorité des 13 facultés de l'Université n'aiment pas la FEP au nom même de ce soi-disant principe de l'excellence, car on n'y fait ni recherche ni études supérieures.

L'ABSENCE D'UNE POLITIQUE UNIVERSITAIRE

Pour avoir interviewé récemment M. Robert Bisailon, coprésident de la Commission des États généraux sur l'éducation, M. Rioux partage par ailleurs le point de vue de ce dernier voulant qu'il n'y ait jamais eu de véritable politique universitaire au Québec et qu'il soit temps d'en adopter une, compte tenu des ressources financières limitées

qui pourront être consacrées à l'enseignement supérieur. Ce serait d'ailleurs l'un des dossiers majeurs des États généraux.

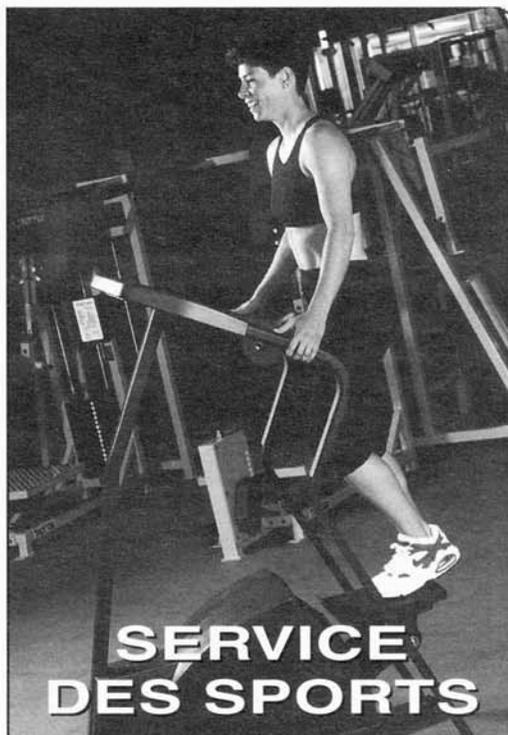
En l'absence d'une telle politique, les établissements universitaires sont engagés dans une féroce concurrence pour s'attirer une clientèle en décroissance, et il en résulte de coûteux dédoublements de programmes. Du point de vue syndical, la solution consiste à créer un véritable système universitaire dans lequel les universités exerceraient des fonctions complémentaires.

LES PREMIERS À NÉGOCIER

Entre le désir du SCCUM d'intégrer davantage les chargé-e-s de cours dans l'établissement, comme cela se fait avec succès à l'UQAM depuis quelques années, et la volonté de l'Université d'utiliser ce groupe comme «coussin de flexibilité financière», pour reprendre les mots de M. Rioux, le différend est entier.

«Méprisante, outrageante, irresponsable», le SCCUM ne manque pas de qualificatifs pour décrire l'attitude de l'U. de M., qui semble décidée à réduire les chargé-e-s de cours à la part congrue des activités d'enseignement, niant ainsi leur contribution au développement de l'Université au cours des 25 dernières années.

Le SCCUM est par ailleurs le premier groupe à tenter de renouveler sa convention collective dans le contexte financier que l'on sait. L'époque se prêtant peu à ce genre de moyens de pression, le grève ne semble pas faire partie de la stratégie syndicale, du moins pour le trimestre en cours. Le syndicat tentera plutôt de gagner la guerre de l'opinion publique, quitte à user de moyens plus musclés s'il n'a pu renouveler sa convention collective à l'automne 1996.



SERVICE DES SPORTS

DES PLATEAUX SPORTIFS ACCESSIBLES

Si, pour une raison ou une autre, vous n'avez pu vous inscrire à une activité, les plateaux sportifs vous sont toujours ouverts. Pour connaître les modalités d'admission ou la liste de nos activités, consultez le *Programme du CEPSUM 1995-1996*, disponible dans les présentoirs du campus, ou communiquez avec nous au 343-6150.

SALLE D'ENTRAÎNEMENT

Comme vous le savez probablement déjà, le Service des sports a ouvert en septembre dernier une salle d'entraînement complètement réaménagée. Dès la première semaine, la salle a été très appréciée des utilisateurs qui se sont inscrits en grand nombre.

Cet hiver, pour compléter notre gamme de services, des consultations individuelles, jumelées au programme Uniflex, seront offertes à notre clientèle. Sur rendez-vous, au coût de 20 \$, un spécialiste vous conseillera un programme répondant à vos besoins précis. L'inscription s'effectue au secrétariat du Service des sports du lundi au vendredi entre 9 h et 19 h.

Heures d'ouverture du CEPSUM

Du lundi au vendredi, de 6 h 15 à 23 h 30
Samedi et dimanche, de 8 h 30 à 21 h

Secrétariat du Service des sports

Lundi au vendredi, de 9 h à 19 h
2101, boul. Édouard-Montpetit (accès direct par le métro Édouard-Montpetit, autobus 51 et 119)

INFORMATION : 343-6150

L'AGEEFEP PROPOSE DES JALONS POUR UNE RÉFORME DES SAE

Contexte budgétaire oblige, tous les secteurs de la vie universitaire subissent des transformations profondes, et les Services aux étudiants (SAE) n'échapperont pas éternellement à cette réalité. Pour l'AGEEFEP, la réforme qui s'impose devrait reposer sur les principes suivants : l'intégration des écoles affiliées, une contribution financière équitable de tous les étudiant-e-s, la représentation adéquate des différents groupes et la reconnaissance de leurs besoins particuliers, ainsi que la révision de tous les services en concentrant les ressources sur ceux qui sont jugés essentiels.

Dans un document mis au point à la mi-janvier, l'AGEEFEP rappelle que le contexte semble favoriser une réforme, ne serait-ce qu'en raison de la renégociation de l'entente sur les SAE entre l'Université de Montréal et ses deux écoles affiliées, l'École Polytechnique et l'École des Hautes Études Commerciales. Rappelons que, depuis plusieurs années, ces deux derniers établissements conservent la subvention gouvernementale de 3,20 \$ par crédit pour organiser leurs propres services sans que leurs étu-

diant-e-s perdent pour autant le plein accès aux SAE de l'U. de M. Ces derniers se trouvent ainsi privés d'une somme annuelle d'environ 750 000 \$. Ce n'est pas négligeable si l'on considère que le budget des SAE est de l'ordre de 11 millions de dollars et que l'époque des surplus budgétaires semble révolue. Qui plus est, les étudiant-e-s à temps partiel des écoles affiliées, contrairement à ceux de l'U. de M., sont totalement exemptés de la cotisation aux SAE. Autre anomalie, un étudiant-e à plein temps de l'U. de M. paie la cotisation jusqu'à concurrence de 18 crédits par trimestre, soit 102,60 \$, alors que la contribution d'un étudiant-e des écoles affiliées est limitée à 74,85 \$, peu importe le nombre de cours auxquels il est inscrit.

À l'évidence, il y a là des anomalies que l'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'U. de M. (FAECUM) déplorent depuis quelques années déjà. Elles ont finalement obtenu que l'Université dénonce le contrat avec les écoles affiliées.

LES BASES D'UNE NOUVELLE ENTENTE

Dans son document, l'AGEEFEP considère que la nouvelle entente avec celles-ci devrait être négociée sur les bases suivantes : une cotisation identique

par crédit pour tous les étudiant-e-s, un plafond de cotisation similaire pour tous les étudiant-e-s à plein temps ainsi que le versement intégral de la subvention gouvernementale dans le fonds commun des SAE. En contrepartie, comme le veut un principe élémentaire de la démocratie — *no taxation without representation* —, les associations étudiantes des écoles affiliées seraient invitées à se joindre à la FAECUM et à l'AGEEFEP au sein d'un Comité de direction des SAE (CODISAE) renouvelé, où chacune des quatre associations jouirait d'un nombre de sièges proportionnel à son membership.

Tout en ayant dénoncé l'injustice financière du traitement de faveur dont ont bénéficié depuis plusieurs années les écoles affiliées, l'AGEEFEP est sensible aux besoins particuliers des différents groupes et elle comprend fort bien que les écoles aient souhaité dans le passé jouir d'une marge de manœuvre pour organiser leurs propres services. D'ailleurs, une enquête réalisée à la Faculté de l'éducation permanente à la fin des années 70 avait conclu qu'il serait dans l'intérêt de la FEP de récupérer la cotisation de ses étudiant-e-s aux SAE pour offrir ses propres services, mieux adaptés aux besoins de sa clientèle. L'AGEEFEP a elle-même défendu ce point de vue dans ses premières années

PASTORALE

Service d'animation spirituelle et communautaire

LES PREMIERS PAS

Un groupe de mamans, avec leurs jeunes enfants, qui se réunissent pour partager leur expérience et qui sont préoccupées par l'éveil religieux des petits.

THÉÂTRE

La Troupe Imaginart présentera une adaptation du roman de Gerd Theissen, *L'Ombre du Galilée*, les 14-15-16-17 mars.

PRÉVENTION DU SUICIDE

Sous le thème « La vie est si fragile », la Table de prévention du suicide de l'Université de Montréal organise une semaine de sensibilisation au phénomène du suicide, du 12 au 15 février 1996. Au programme : cinéma, conférence (la détresse et le suicide chez les jeunes), théâtre d'intervention et soirée littéraire. Voir la revue *Interfaces* ou le journal *Forum* pour plus de détails.

Service de pastorale

Pavillon Marguerite d'Youville
2375, ch. Côte-Sainte-Catherine
local 1095, tél. 343-6394

EUCARISTIE DU DIMANCHE

La Communauté chrétienne universitaire (catholique) se rassemble tous les dimanches à 19h30 pour une célébration à l'église des Dominicains située au 2715, ch. de la Côte-Sainte-Catherine. Une communauté vivante et fraternelle vous y attend.

POUR VOUS INFORMER

La revue *Interfaces* est publiée cinq fois par année et distribuée partout sur le campus. Elle vous informe sur des sujets d'actualité sociale et religieuse; elle vous donne plus de détails sur les activités du Service.



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service de pastorale

d'existence, mais elle a finalement renoncé à cette voie en raison de la balcanisation des SAE qui en aurait résulté.

Toutefois, l'Association estime toujours que l'unité des SAE n'est pas incompatible avec la diversité des besoins des groupes. Elle croit aussi que les associations étudiantes sont-elles mêmes en mesure d'offrir des services pertinents à leurs membres et elle a défendu ce point de vue dans le mémoire qu'elle a présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation. C'est dans cet esprit que le congrès de novembre dernier a voté une résolution préconisant la création d'un fonds de soutien à la vie associative, puisé à même le budget des SAE, qui assurerait le financement partiel ou total de certains services des associations étudiantes. Dans le cas de l'AGEEFEP, on pense en particulier à l'agenda *L'indispensable*, la revue *Cité éducative* et le café La Brunante. Une telle mesure est devenue d'autant plus nécessaire que l'Université, officiellement pour des raisons budgétaires, retire peu à peu toute l'aide financière qu'elle accordait aux associations.

Une autre résolution adoptée par le congrès va dans le même sens et réclame que le budget des initiatives étudiantes

des SAE soit remis aux associations étudiantes représentatives, qui pourraient l'attribuer à des projets individuels et collectifs selon leur propre politique. Un rapport annuel devrait évidemment être présenté au CODISAE.

Tout en satisfaisant ses propres besoins, l'AGEEFEP estime que de telles mesures seraient attrayantes pour les trois autres associations étudiantes appelées à faire partie du CODISAE.

REVOIR LA PERTINENCE DES SERVICES

Outre ce qui précède, l'AGEEFEP estime également qu'il est temps de revoir, dans un esprit critique, la pertinence des services qui ont été créés il y a une trentaine d'années et qui n'ont depuis lors subi que des modifications mineures.

Au départ, l'Association considère qu'il faudrait distinguer les services essentiels des services communautaires et de loisirs. La première catégorie regrouperait le Service d'orientation et de consultation psychologique, le Service d'aide financière, le Service universitaire de l'emploi ainsi que le volet «prévention» du Service de santé, la clinique médicale ayant été privatisée il y a quel-

ques mois. En raison de leur caractère essentiel et du lien étroit qu'ils entretiennent avec les études, ces services devraient bénéficier d'une priorité de financement.

Les services de pastorale, des sports et des activités culturelles constitueraient les services communautaires et de loisirs. Ce sont ces services qui seraient appelés à subir les transformations les plus importantes en partant du principe que les SAE n'ont plus les moyens d'offrir des services qui sont disponibles ailleurs dans la société. À titre d'exemple, est-il toujours pertinent que les SAE consacrent 375 000 \$ par année à un service de pastorale que n'utilise qu'une infime minorité d'étudiant-e-s? Cette responsabilité ne devrait-elle pas incomber aux différentes églises? Quant au Service des activités culturelles, dont le budget annuel est de l'ordre de 1,2 million de dollars, ne devrait-il pas abandonner les activités qui sont offertes par les municipalités et les organismes comme le YMCA?

Telle était donc la situation à la mi-janvier, au moment d'aller sous presse. La suite des événements dépendait évidemment de l'accueil que les partenaires de l'AGEEFEP, en particulier la FAECUM, réserveront à cette proposition.

ÉQUIVALENCES DE COURS ET FORMATION CONTINUE

La justice suit son cours... lentement

Il faudra attendre au moins quelques mois encore avant que la Cour d'appel du Québec rende son verdict dans la cause qui oppose un groupe d'anciens étudiant-e-s du Certificat en droit de la Faculté de l'éducation permanente, soutenus par l'AGEEFEP, et l'Université du Québec à Montréal sur la question des équivalences de cours. Quant à l'autre recours judiciaire dans lequel est engagée l'AGEEFEP, qui porte sur le droit de l'Association à représenter la clientèle de la formation continue, les procédures n'en sont qu'à leur début, et il faudra attendre plusieurs mois, voire plus d'un an, avant d'en connaître l'issue.

Dans la première de ces causes, on se souviendra que le tribunal de première instance avait débouté les requérant-e-s en invoquant la réticence des tribunaux à intervenir dans les affaires universitaires.

Si la jurisprudence confirme cette réticence, il demeure que les tribunaux ne peuvent se soustraire à leur responsabilité lorsqu'il s'agit de pratiques comportant un caractère injuste, arbitraire ou discriminatoire. Or, a invoqué M^e Nicolas Plourde, l'avocat des étudiant-e-s, la Cour supérieure a complètement ignoré l'importante preuve qui lui a été soumise à ce sujet, d'où le motif de l'appel.

Le 11 décembre dernier, trois juges de la Cour d'appel ont donc entendu les représentations des avocats de la poursuite et de la défense. Il ne s'agissait là que de la phase préliminaire de leur travail, puisque la Cour devra procéder à l'analyse détaillée des mémoires des deux parties, qui comptent chacun plus de 1 000 pages. On ne s'attend donc pas à ce que le jugement soit rendu avant le printemps ou l'été.

Au cours des prochains mois, l'AGEEFEP et l'Université de Montréal croiseront également le fer devant les tribunaux pour statuer sur le droit de l'Association à représenter la clientèle de la formation continue. Le débat portera sur la définition même de ce qu'est un étudiant-e et sur la portée de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*. Dans cette affaire, l'AGEEFEP est représentée par M^e André Legault. Compte tenu de la complexité de la cause, qui est appelée à faire jurisprudence, il faut là aussi prévoir de longs délais.

On sait que les poursuites judiciaires sont toujours très coûteuses, ce qui a incité l'AGEEFEP à créer l'an dernier un Fonds de défense juridique auquel tous les membres cotisent une somme de 1 \$ par trimestre.

Forte délégation de Québec au congrès



Le Conseil régional de Québec (CRQ), qui représente les quelque 500 étudiant-e-s de la FEP dans la Vieille Capitale, comptait une

forte délégation au congrès biennal de l'AGEEFEP. Cela n'est sans doute pas étranger à la tournée des classes qu'a menée de main de maître le comité exécutif du CRQ (photo du haut), en particulier le président, M. Alain Tremblay, qui a d'ailleurs été reconduit dans ses fonctions pour un mandat de deux ans. Sur l'autre photo, les participant-e-s de Québec au congrès biennal : M. Maurice Roy, M^{me} France Blouin, M. Daniel Migneault, M. Alain Tremblay, M^{me} Manon Laflamme, M^{me} Lucie Mercier, M. Michel Fiset, M^{me} Madeleine Allard et M. Denis Sylvain, le secrétaire général de l'Association et responsable des étudiant-e-s hors campus.



Deux nouveaux programmes à l'étude

Deux nouveaux programmes de certificats de la FEP sont présentement à l'étude dans les instances académiques de l'U. de M., soit publicité II et Soins infirmiers à domicile. Pour qu'un nouveau programme soit créé, il doit cependant obtenir l'assentiment de la Sous-commission du 1^{er} cycle et de la Commission des études, ce qui n'est pas toujours une simple formalité.

Pour une politique de l'évaluation

Beaucoup d'étudiant-e-s le disent, probablement avec raison : la politique actuelle d'évaluation de l'enseignement et des enseignant-e-s est simpliste et inadéquate. Aussi le congrès biennal a-t-il adopté une résolution réclamant la création d'un comité FEP-AGEEFEP-Syndicat des chargé-e-s de cours qui réviserait en profondeur les pratiques établies. Une telle politique devant viser l'amélioration de la qualité des cours, l'Association privilégie l'évaluation dite «formative», ce qui suppose des possibilités de formation pédagogique pour les chargé-e-s de cours qui affichent des lacunes à ce point de vue. Par ailleurs, une part de l'insatisfaction des étudiant-e-s

découle de l'imprécision de la description des cours contenue dans l'annuaire. On réclamera donc de la FEP de s'assurer que la description correspond à la réalité du cours donné; ceux et celles qui voudraient en savoir plus long devraient également pouvoir consulter le syllabus du cours, qui est évidemment plus détaillé. Enfin, l'Association sait que la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) a commandé une étude sur la politique d'évaluation dans l'ensemble des établissements universitaires du Québec. Elle souhaite donc que la CREPUQ rende publique cette étude afin de ne pas devoir réinventer la roue.

Les équivalences de cours

Les universités se dirigent-elles vers l'instauration d'une politique d'équivalences de cours, la seule véritable solution à l'anarchie et l'arbitraire qui règnent en ce domaine? Une source digne de foi nous assure que la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) a fait parvenir à chacun des établissements un questionnaire pour savoir précisément comment

procèdent les universités lorsqu'elles accordent des équivalences. Autre coïncidence? C'est exactement ce qu'a réclamé l'AGEEFEP dans une longue lettre qu'elle a fait parvenir à la CREPUQ l'été dernier, avec copie au ministre de l'Éducation. La même lettre a été reprise intégralement dans le mémoire que l'Association a présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation.

Une salle d'ordinateurs achalandée

Le numéro de septembre dernier de *Cité éducative* titrait : *Enfin des ordinateurs!* Le texte faisait état d'une bonne nouvelle, à savoir l'aménagement d'un nouveau laboratoire d'informatique au pavillon Marie-Victorin auquel les étudiant-e-s de la FEP auraient un accès prioritaire. Le rédacteur de ce texte, en l'occurrence le rédacteur en chef de la revue, a visiblement fait preuve d'un trop grand optimisme, car la situation réelle n'est pas aussi rose que ce que laissait entendre sa prose. L'accès prioritaire dont il était question est en effet subordonné à une autre priorité : les cours qu'on donne dans ce laboratoire équipé de 30 ordinateurs de dernier cri. Or, quand ils ont su que cet

équipement était disponible, il appert que de nombreux professeur-e-s de plusieurs disciplines en ont profité pour offrir des cours requérant l'utilisation de cette technologie, ce dont on ne saurait les blâmer. Il en a cependant résulté une diminution de la disponibilité du laboratoire pour les étudiant-e-s. Le véritable problème, comme le notait un reportage publié dans *La Presse* au début de janvier, c'est qu'on dénombre à peu près un ordinateur pour 125 étudiant-e-s à l'U. de M. comparativement à environ un pour 25 à l'UQAM. Autant dire que l'«excellence numérique» de notre établissement est à peu près comparable à l'Université de Tombouctou.

Droits de scolarité : les paris sont ouverts!

Un conseil d'ami : ne pariez pas votre chemise sur la poursuite du gel des droits de scolarité pour la prochaine année. L'équation est simple : pour équilibrer ses comptes, l'État québécois doit réduire ses dépenses d'un minimum de 500 millions de dollars, un milliard si la hausse de 1 % de la TVQ est annulée, comme le souhaite le nouveau premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, que d'aucuns voient volontiers comme le «sauveur de la nation». Avant même l'annonce officielle, les universités ont sonné le branle-bas de combat pour faire face à des compressions qui pourraient atteindre une centaine de

millions de dollars. Dans toutes ses récentes interventions médiatiques, M. Pierre Reid, recteur de l'Université de Sherbrooke et président de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, se livre à une opération de conditionnement de l'opinion publique et s'en prend à la rectitude politique qui, à son sens, empêche toute discussion rationnelle sur les droits de scolarité. Une prédiction : on comprendra bientôt que le sauveur de la nation n'est pas un émule de Robert Bourassa, qu'il a le «coton raide», comme dirait ma mère, et que ce ne seront pas quelques défilés d'étudiant-e-s dans les rues qui le feront fléchir!

La reconnaissance des acquis fait son chemin

Pour ceux et celles à qui cela aurait échappé, rappelons que la Faculté de l'éducation permanente mène depuis septembre dernier une expérience pilote en reconnaissance des acquis expérimentiels dans deux de ses programmes d'études : publicité et gérontologie. Cette pratique fait-elle des adeptes ailleurs? Dans ce récentes publicités dans les journaux, la Télé-Université de l'Université du Québec mentionne la possibilité pour les étudiant-e-s de se

faire reconnaître leurs acquis. Remarquez que cette possibilité est inscrite depuis belle lurette dans les règlements pédagogiques de la plupart des universités québécoises, mais, à notre connaissance, c'est depuis peu qu'elle est publicisée. S'agit-il d'une coïncidence ou d'une conséquence de la course à la clientèle à laquelle se livrent les établissements? Une chose est sûre, les bénéficiaires sont les gens qui retournent aux études.

LES SERVICES SOCIO ÉCONOMIQUES POUR UN MIEUX ÊTRE QUOTIDIEN

S'adressant principalement à la population étudiante, les services socio-économiques regroupent quatre services essentiels qui affectent directement la qualité de la vie sociale et économique et, par conséquent, l'activité intellectuelle de l'étudiant. Ces services, donnés dans un encadrement approprié, permettent à l'étudiant d'accéder à un plus haut niveau d'autonomie à l'égard de ses problèmes matériels et de mieux maîtriser son environnement.

La direction des Services socio-économiques planifie et coordonne les travaux de ces secteurs d'activités et reçoit les étudiants dont les problèmes ne peuvent être réglés par ces services. Elle conseille les étudiants, les référant, au besoin, à divers organismes spécialisés.

**2332, boul. Édouard-Montpetit
3^e étage
343-5910**

VOS CONDISEIPLES VOUS REPRESENTENT

Le 6^e congrès biennal de l'AGEEFEP a élu plusieurs représentants et représentantes étudiants dans les différents conseils de programmes de la Faculté de l'éducation permanente. Comme l'indique la liste ci-dessous, un certain nombre de postes restent cependant à pourvoir. Les personnes intéressées à occuper l'un de ces postes peuvent soumettre leur candidature en composant le numéro

842-3678

FAMILLE TRAVAIL ET SOCIÉTÉ

Droit:	Christian Arseneault Ann-Julie Fortier
Ergonomie:	Aucun délégué
Relations industrielles:	Aucun délégué
Santé et sécurité du travail:	Robert Gauvin Manon Laflamme Michel Larochelle
Violence et société:	Aucun délégué

FAMILLE SANTÉ ET PRÉVENTION

Criminologie :	Jacques-Gérard Dorzin Nathalie Durand Chantal Martineau Christiane Mimar
Études de l'environnement:	Aucun délégué
Gérontologie:	Aucun délégué
Gestion appliquée à la police et à la sécurité:	Serge Pelletier
Gestion des services de santé:	Aucun délégué
Inhalothérapie:	Claude Valois
Intervention auprès des jeunes:	Jacques-Gérard Dorzin Louise Bernard Voyer
Intervention en milieu multiethnique:	Madeleine Allard Nicole Blais Robert Martin Roger Lemieux

Introduction aux biotechnologies:	Aucun délégué
Santé communautaire:	Aucun délégué
Santé mentale: fondements et pratiques	Carolle Bouchard Gaétan Lévesque Sylvain Verville
Toxicologie éco-industrielle:	Aucun délégué
Toxicomanies: prévention et réadaptation	Denis Tremblay

FAMILLE LANGUE ET COMMUNICATIONS APPLIQUÉES

Animation:	Denis Sylvain Réal Travers
Communication appliquée:	Aucun délégué
Créativité: fondements et méthodes	Daniel Genest
Études individualisées:	Lise Audet France Blouin Nicole Duperré Gérard Hector
Information et journalisme:	Nelson Archambault
Publicité:	Carl Girard André St-Cyr Rodney Salnave
Rédaction:	Normand Bélisle
Relations publiques:	Dominique Bélanger
Traduction:	Diane Choinière Martine Boyer Marie-Annick Thabaud

SERVICE D'ORIENTATION ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Que sont-ils devenus?

Enquête auprès des diplômés de 1994

Quelle est la situation globale des diplômés, hommes et femmes, de la promotion 1994 à l'Université de Montréal? Sont-ils sur le marché du travail? Travaillent-ils dans leur domaine? Poursuivent-ils des études?

Les réponses à ces questions sont contenues dans le rapport **Que sont-ils devenus? Promotion 1994**, publié en novembre 1995 par le Service d'orientation et de consultation psychologique de l'Université de Montréal. Cette huitième édition de **Que sont-ils devenus?** décrit, pour la première fois, la situation des titulaires d'un baccalauréat multidisciplinaire obtenu par le cumul de trois certificats ou mineurs.

Vous pouvez vous procurer ce rapport d'enquête dans les librairies de l'Université de Montréal au coût de 14,95 \$. Vous pouvez aussi le consulter au Centre d'information scolaire et professionnelle (ISEP), ouvert les lundis, jeudis et vendredis de 9 h à 17 h, ainsi que les mardis et mercredis de 9 h à 20 h. Le Centre est situé dans le Pavillon des Services aux étudiants, au 2101, boul. Édouard-Montpetit, bureau 310. Renseignements : 343-7890.

Pour plus d'information sur le SOCP, consultez notre publicité dans les pages de ce numéro.



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service d'orientation et
de consultation psychologique

POUR VOS ASSURANCES

PROFITEZ DES AVANTAGES DU DOUBLE CONTRAT

En assurant votre automobile et votre habitation à La Sécurité, assurances générales, vous pourrez profiter des avantages suivants :

- l'**option Sans Tracas** qui comprend cinq protections complémentaires pour votre automobile, **sans frais supplémentaires**;
- un **rabais de 5 %** sur la prime de base de votre assurance habitation;
- une **seule franchise à payer** lorsqu'un même événement occasionne des dommages à votre automobile et à votre résidence;
- l'accès sans frais au service d'information téléphonique «**La Sécurité assistance juridique**», à titre de détenteur d'une assurance habitation de La Sécurité.

AVANT DE CHOISIR OU DE RENOUELER VOS ASSURANCES, COMMUNIQUEZ AVEC NOUS !

Montréal : (514) 281-8121 1 800 363-6344

Québec : (418) 835-6806 1 800 463-4806

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi : **8 h à 20 h** • Samedi : **8 h à 16 h**

**NOUS VOYONS
LES ASSURANCES AUTREMENT**



**La Sécurité,
assurances générales**

PREMIER CHOIX EN ASSURANCE DE GROUPE



FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

LA COMPÉTENCE

RECONNUE



Université de Montréal



CERTIFICAT EN VIOLENCE ET SOCIÉTÉ

NOUVEAU

Obtenez une formation additionnelle avec ce nouveau programme pour mieux faire face aux différentes formes de violence. Augmentez l'efficacité de vos services professionnels par l'acquisition d'instruments de prévention, de traitement et de contrôle de la violence.

Une occasion unique de combler vos besoins fondamentaux de compréhension des phénomènes de violence et de développer des stratégies préventives dans votre pratique professionnelle.

Programme non contingenté.

Trois certificats vous conduisent à un baccalauréat.

Ce grade peut comprendre un certificat d'une autre université.

DATE LIMITE D'ADMISSION :

LE 1^{er} JUIN 1996

RENSEIGNEMENTS :

Faculté de l'éducation permanente
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3^e étage
Métro Côte-des-Neiges

(514) 343-6090

1 800 363-8876